

VILLE DE



# Nogent-sur-Marne

## Procès Verbal du Conseil Municipal

**LE MARDI 4 AVRIL 2023 À 19 H 00**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Théâtre Antoine Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2023 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

**Etaient présents :**

M. Jacques JP MARTIN Maire

M. Jean-Paul DAVID, M. Philippe GOYHENECHÉ, Mme Anne-France JACQUILLAT, Mme Juliette LE RUYER, Mme Déborah MÜNZER, M. Philippe PEREIRA, M. Bernard RASQUIN, M. Christophe IPPOLITO, Mme Pascale MARTINEAU, Mme Valérie BIGAGLI, Mme Brigitte DE COMPREIGNAC, M. Thierry MORVAN, Mme Véronique DELANNET, Adjoints au Maire.

Mme Camille MAUDRY, M. Jacques LABESCAT, M. Dominique FAURE, Mme Annie FERREIRA, M. Gilles HAGEGE, Mme Isabelle GUIMARD, M. Jean-Louis BOILEAU, Mme Carole PRADES, Mme Anicha RAMCHURN, M. Frédéric LAMPRECHT, Mme Marie-Christine NUNGESSER, M. Raymond GENE, M. Dominique TREVISAN, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés et représentés**

Mme Tiphaine ARMAND qui a donné pouvoir à M. Gilles HAGEGE, M. Stéphane BITTON qui a donné pouvoir à M. Thierry MORVAN, Mme Elisabeth BOSSETTI qui a donné pouvoir à Mme Brigitte DE COMPREIGNAC, M. Antoine CUCURULLO qui a donné pouvoir à M. Philippe PEREIRA, M. Sébastien EYCHENNE qui a donné pouvoir à M. Jacques JP MARTIN, Mme Amina YELLES-CHAOUCHE qui a donné pouvoir à M. Raymond GENE, M. Thomas OLIVE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Vanessa OUTMIZGUINE qui a donné pouvoir à Mme Pascale MARTINEAU, Mme Rafika OUZENDJA qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul DAVID, Mme Joëlle VIDAL qui a donné pouvoir à Mme Camille MAUDRY, M. Antoine GOUGEON qui a donné pouvoir à Mme Valérie BIGAGLI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

**Était absent non représenté :**

M. Rayane HABACHE.

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :Mme Véronique DELANNET

**MODÉRATEUR** : M. Jean-Paul DAVID

Ces formalités remplies ;

## SOMMAIRE

<u>FINANCIER</u> .....	11
23/23 Reprise anticipée des résultats – Budget primitif 2023.....	11
23/24 Exercice 2023 – Vote du Budget primitif – Budget principal .....	35
23/25 Exercice 2023 – Vote des taux des impositions directes locales.....	36
23/26 Exercice 2023 – Subventions allouées en faveur du Centre communal d’action social, de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard et de la régie personnalisée chargée de la gestion du centre nautique .....	36
23/27 Exercice 2023 – Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social .....	37
23/28 Exercice 2023 – Autorisation donnée à M. le Maire en matière d’emprunt .....	42
<u>SERVICES TECHNIQUES</u> .....	42
23/29 Dons d’arbres : approbation du règlement 2023 du don d’arbres aux Nogentais .....	42
<u>DRH</u> .....	43
23/30 Créations d’emplois saisonniers au service entretien afin d’assurer la continuité de service pendant les périodes de vacances scolaires pour l’année 2023 .....	43
<u>PETITE ENFANCE</u> .....	43
23/31 Rapport d’activité 2021 pour les établissements d’accueil du jeune enfant Le Jardin des lutins et Mandarine par la société Les Petits Chaperons rouges.....	43
23/31 Rapport d’activité 2021 pour l’établissement d’accueil du jeune enfant Le Moulin de beauté par la société La Maison bleue .....	43
<u>SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE</u> .....	44
23/33 Approbation de l’accueil de l’épreuve olympique sur route Contre la montre (Paris 2024) .....	44
<u>CONSERVATOIRE</u> .....	44
23/34 Modification du règlement intérieur du conservatoire municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2022/2023 .....	44
 <u>DIVERS</u> .....	 45

23/35 Prolongation de la convention de coordination passée entre la Commune de Nogent-sur-Marne (Police municipale) et les forces de sécurité de l'Etat .....	45
23/36 Mise en place d'un enregistrement de meublés de tourisme .....	48
23/37 Désignation du référence déontologue de l'élú local .....	49
23/38 – Création d'une vacation d'infirmière intervenant auprès du Multi Accueil municipal .....	49
23/39 – Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la Ville au Pavillon Baltard.....	49
23/40 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	50

## Mairie de Nogent-sur-Marne

### Conseil municipal

Réunion du 4 avril 2023

*La séance est ouverte à 19 heures 23 sous la présidence de M. Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne.*

**M. LE MAIRE.**- Bonsoir. Avant de commencer, je voudrais saluer toutes les personnes qui ont la gentillesse de suivre nos débats sur YouTube. On leur souhaite la bienvenue et, par conséquent, nous allons essayer de faire en sorte d'être très clairs dans la plupart des rapports qui vont être présentés. Je ferai l'appel tout de suite après les communications.

Nous avons trois communications ce soir. Nous avons d'abord un point sur des projets de vente de patrimoines de la Ville. Deuxième communication : le rapport d'orientation budgétaire du CCAS. Et la troisième : une annonce du Maire sur les événements qui se produiront dans les semaines et les mois qui viennent.

Dans un premier temps, je voulais vous prévenir, vous informer – là, c'est une communication, parce que chacun des sujets dont je vais parler fera l'objet d'une délibération forcément, elle passera devant le Conseil municipal : vous savez que nous avons, depuis le début du mandat et dans les mandats précédents, une politique de gestion du patrimoine qui nous permet de gérer ce patrimoine en dynamique. Par conséquent, l'année 2023 n'échappera pas à la règle que nous nous sommes fixés depuis quelques années. Donc, dans le cadre de la gestion dynamique de notre patrimoine, la Commune va être amenée à vendre et à acheter des biens immobiliers plus appropriés. Certaines ventes sont envisagées cette année, mais ne sont pas encore approuvées par le Conseil municipal, et c'est pour cette raison qu'elles ne figurent pas dans le budget. Vous savez bien que, dans un budget, on n'inscrit que les dossiers que nous sommes sûrs de traiter pendant la mandature. Je vais toutefois vous présenter certains de nos projets de ventes qui pour l'instant n'ont fait l'objet ni de déclaration de vente ni de début de travaux, ni de démarche auprès du notaire.

La première d'entre elles va peut-être vous surprendre, mais après plusieurs années de discussion, après des allers-retours au niveau des domaines, nous avons envisagé de vendre l'hôtel du Port et la salle de sport (Nogent Tonic), qui serait réimplantée quasiment dans le même bâtiment mais à l'arrière, et qui serait accompagnée par la capitainerie. Le locataire actuel de l'hôtel a proposé d'acquérir les murs de l'hôtel ; il souhaite également acheter la salle de sport et une partie de la capitainerie afin d'en faire une brasserie pour animer cette partie du port. De nombreux échanges ont déjà eu lieu entre les parties : le premier adjoint M. DAVID et moi-même, et le service des Domaines avec le service juridique qui a été saisi. Cette vente nécessite la création d'une association foncière libre – qu'on appelle AFUL – au sein de l'immeuble du centre nautique, puisque nous serons à l'intérieur d'un équipement public, puisque

tout est imbriqué, y compris le système de chauffage. Cette vente nécessite la création d'une structure particulière pour le gérer, mais un géomètre a été missionné afin de définir les lots de volumes qui constitueront la future AFUL. Tous les relevés ont été effectués et les lots de volumes sont quasiment définis ; il reste à rédiger des statuts de cette association qui définiront notamment les différentes servitudes entre les lots de volumes ainsi que les parties et les charges communes. Le diagnostic d'assainissement a été aussi réalisé avec le territoire et les autres diagnostics sont en cours ; ils devraient être terminés à la fin du mois d'avril. Concernant la salle de sport, elle ne va pas disparaître ; elle va être déplacée au sein du centre nautique, à l'arrière. Les études relatives à cette question sont en cours. La capitainerie, quant à elle, pourra continuer à fonctionner de la même manière, car les équipements mis à disposition des plaisanciers, comme les douches ou les machines à laver, se trouvent dans la partie conservée par la Commune.

A titre indicatif, puisque je suis sur le port de plaisance, je voulais vous dire que nous avons une proposition d'implantation dans le secteur du port de plaisance d'un *data center*. C'est la mode actuellement. Il y avait des grosses unités situées en Seine-et-Marne ; maintenant, tous les spécialistes essaient d'avoir des *data centers* de taille plus raisonnables et faciles à implanter. *Data center*, ça veut dire que nous récupérons la chaleur des *data centers* au service du chauffage et chauffage urbain, et c'est bien ce que nous souhaiterions pouvoir réaliser, pour notamment les piscines. Peut-être aussi cela nous permettrait d'améliorer l'aspect de l'usine de ventilation, qui d'après nos discussions récentes serait vraiment un lieu dans lequel on pourrait, sans gêner l'exploitation du tunnel, implanter un data center, mais je vous en reparlerai quand les choses auront bien avancé.

Nous allons vendre aussi deux pavillons sur l'île des Loups. Un des pavillons est un type F5, il est libre de toute occupation, il possède une surface habitable de 103 m<sup>2</sup> et a été évalué par les Domaines à 530 000 euros. Il a déjà fait l'objet de différents diagnostics préalables. Lors du Conseil municipal du 27 juin 2023, il sera mis en vente dans le cadre d'une offre d'achat. Un géomètre a été saisi pour définir la partie de la parcelle qui sera cédée avec le pavillon, dans la mesure où il est situé sur une parcelle comprenant un autre bien communal qui ne serait, lui, pas mis en vente – bien au contraire, puisqu'il a été affecté à une association qui répare, remet en état un certain nombre de bateaux, et ce dans des conditions artisanales et professionnelles de très grande qualité. Donc il est hors de question de remettre en cause ces accords-là.

Le pavillon 41/46 île des Loups : ce pavillon de type F4 est libre de toute occupation ; il possède une surface de 126 m<sup>2</sup> et 110 habitables ; il a été évalué par le service des Domaines à 390 000 euros et a déjà fait l'objet de différents diagnostics préalables. Il va être mis en vente lors du Conseil municipal du 27 juin 2023 dans le cadre d'une offre d'achat.

Le local du 147 ter boulevard de Strasbourg : il s'agit d'un local commercial d'une surface de 67 m<sup>2</sup>. Actuellement, il est occupé – il était occupé théoriquement par le centre communal d'action sociale (le CCAS), mais depuis le décès de la personne qui le gérait, nous avons mis beaucoup de temps avec les responsables du CCAS pour trouver et pour embaucher une assistante sociale qui devait tenir ces permanences à cet endroit-là. Nous venons enfin de

trouver l'oiseau rare. Le service d'évaluation des domaines a été saisi en février et nous n'avons pas de retour à ce jour.

Une alternative au service des habitants et de l'intergénérationnel du quartier plaisance est prévue par l'achat pur et simple d'un local situé au carrefour Anquetil, c'est-à-dire dans le rez-de-chaussée du bâtiment qui vient d'être construit. J'ai réussi à obtenir du promoteur social de nous réserver tout le rez-de-chaussée, et le sous-sol de ce local qui fait en surface autour de 110-120 m<sup>2</sup>. Il sera fréquenté en tant qu'annexe du CCAS, mais sera aussi un lieu de détente, de rencontres pour la plupart de nos concitoyens qui habitent le quartier.

Voilà ce que je voulais vous dire en début de séance. Comme promis, lors de notre rapport d'orientation budgétaire (ROB), nous allons vous faire part très rapidement, mais suffisamment clairement pour que vous mesuriez le travail qui est fait au CCAS, le ROB du CCAS ayant été voté par l'Assemblée du CCAS. Je vais passer la parole à Jean-Louis BOILEAU, que je salue fraternellement pour sa présence et son courage pour assister à nos séances ; il va nous faire un compte rendu de ce qu'est le rapport budgétaire de cette année, car vous le savez, après les deux années qui viennent de passer, le CCAS a vu exploser un certain nombre de demandes de secours et d'interventions.

**M. BOILEAU.-** Je voudrais tout d'abord vous remercier, en premier lieu Monsieur le Maire, mon cher Jacques, et vous tous, chers collègues de la majorité mais aussi de l'opposition, pour toutes les marques de sympathie que vous m'avez adressées. Le moral étant toujours prêt à foutre le camp dans ce genre de maladie, votre soutien m'a été précieux pour m'aider à garder la force de me battre. Alors à nouveau un grand merci à vous tous.

Il y a déjà deux ans que je vous présentais le ROB du CCAS pour l'exercice 2021. Il mettait en application la volonté du Maire de garder comme priorité absolue l'aide aux Nogentais les plus démunis. Comme vous pouvez le constater, la situation internationale, et bien sûr la situation nationale, n'a fait que se dégrader sur un plan économique (l'inflation, la crise énergétique), même si le plan sanitaire semble se réguler. La taxe des équipes du CCAS n'a fait que s'alourdir avec des effectifs insuffisants. Vu les difficultés de recrutement que nous avons toujours, des postes sont vacants. Et surtout, l'arrêt longue maladie de la directrice, Céline JURÉ, à qui nous adressons, à votre nom à tous, nos meilleurs vœux. Dans ce contexte, il faut souligner l'énorme travail de la sous-directrice, Sabine THIBAUT, qui a pu reprendre la charge de travail de Céline JURÉ tout en conservant la direction de la résidence autonomie Le Cèdre.

A la demande de Monsieur le Maire, vous aviez reçu le ROB 2023. Celui-ci était à l'ordre du jour du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 16 mars. Après la présentation au Conseil municipal de ce jour, il sera soumis au vote lors du prochain Conseil d'administration du CCAS, dont la date a été fixée au jeudi 6 avril. C'est un pavé important dont je ne présenterai que les lignes essentielles. Vous pourrez trouver toutes les réponses aux questions que vous vous posez dans ce document.

Le CCAS est organisé en trois pôles : l'action sociale et l'insertion (8 agents), le pôle senior, qui comprend le service restauration et les appartements du Cèdre, et l'administratif (un agent qui s'occupe de la comptabilité et du secrétariat). Il travaille également en collaboration avec les affaires sociales. Sur l'action sociale et l'insertion, il y a un chiffre qui

marque : il y a eu 14 765 appels ou visites l'an passé, qui se sont répartis en 10 200 visites et 4404 appels. Ces entretiens portaient sur le RSA, le MDPH, l'AME, l'APA, l'ASPA, l'aide sociale ménagère, l'aide sociale hébergement pour personnes âgées, et également les renseignements sur toutes les demandes d'aides facultatives – secours alimentaire, demandes de participation aux frais de restauration scolaire ou au centre de loisirs.

Sans laisser de côté cette mission qui incombe au CCAS, qui est parfois accompagné par la police municipale, des missions d'intervention après signalement pour des personnes âgées handicapées ou vulnérables : il y a eu 132 interventions de ce genre en 2022. Nous constatons, malheureusement, une augmentation importante de ces interventions pour des situations complexes auprès de publics fragiles, pour des personnes souffrant de troubles psychiques ou pour des personnes âgées isolées à leur domicile pour lesquels la période actuelle est particulièrement difficile et a des conséquences importantes sur l'état de santé physique et mentale ou sur leur situation sociale et économique.

Il faut noter, en revanche, la baisse de dossiers de demandes de RSA : seuls 23 dossiers sont passés par le CCAS en 2022. Ceci s'explique par le fait que les demandeurs de RSA peuvent faire désormais leur demande en ligne. La tâche est lourde pour les équipes du CCAS, aidées en cela par l'action efficace et soutenue de nombreuses associations qui, sur la Ville, procèdent à des distributions alimentaires, vestimentaires, voire parfois à des aides financières. Il est à relever que certaines familles qui ont eu recours à ces initiatives locales ne se sont pas toutes manifestées auprès du CCAS pour des demandes d'aide. C'est pourquoi il est bon de souligner qu'une de ces associations parmi les plus actives – les Nogentais solidaires de Madame FEZZAI – a fait sur son site Internet passer le message pour que ces familles en souffrance prennent contact avec le CCAS.

En 2023, conformément à la volonté du Maire, le CCAS maintiendra et devra certainement encore accentuer l'ensemble de ces aides dans une politique d'insertion des personnes handicapées, d'accès aux prestations familiales voire de prévention des impayés. Vous voyez listés dans ce slide tous les organismes qui sont abrités par le CCAS pour des permanences, comme l'EDS (l'espace départemental des solidarités) qui fait cinq permanences d'une demi-journée par semaine, la CPAM que nous avons rencontrée avec Monsieur le Maire, qui maintient sa permanence d'une demi-journée par semaine, l'association pour le Couple et l'Enfant, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes, l'action pour la mutuelle communale, la CRAMIF, l'accompagnement des RSA, sans oublier le Conseil numérique qui est mis à disposition par le territoire une demi-journée par semaine.

Un poste de chargé de la mission handicap et santé a été créé afin de mettre en œuvre la politique municipale en la matière. Cette chargée de mission est en poste depuis novembre 2022 avec pour objectif de réaliser un diagnostic territorial concernant les besoins et l'offre de dispositifs en matière de santé et handicap, mettre en place un conseil local de santé mentale (CLSM) qui sera un espace de concertation et de coordination entre les élus, le secteur psychiatrique et représentant des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il devra définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant la prévention et l'amélioration de la santé mentale, l'accès à la continuité des soins et l'inclusion

sociale des populations concernées. Ce conseil local de santé mentale est présidé par Monsieur le Maire et coanimé par des élus et le secteur de la psychiatrie publique.

On passe au pôle senior : il regroupe quatre agents : la gardienne, l'agent d'entretien, deux assistantes administratives pour l'accueil et la facturation comporte le service de gestion de la résidence le Cèdre, le service de restauration au Cèdre et au domicile et l'hébergement. La résidence L Cèdre, comprend 44 appartements (dont 41 sont réservés aux résidents ; à ce jour, 38 sont loués dont deux sont en cours de rénovation et un qui est non louable actuellement pour des histoires un peu complexes de succession, mais qui le sera dans peu de temps. L'autre part importante, hormis l'hébergement, est le service restauration, qui comprend la livraison de repas à domicile et le restaurant de la résidence. Ce restaurant est ouvert tous les midis, non seulement pour les résidents mais également pour les retraités nogentais qui le souhaitent. En 2022, près de 20 000 repas ont été livrés à domicile, et après la fermeture liée au Covid, l'activité reprend au restaurant : plus de 5000 repas ont été servis, contre 2580 en 2021.

Comment fonctionnent les résultats de fonctionnement du Cèdre ? Le Cèdre a des charges de personnel qui s'élèvent à 149 000 euros, des charges de fonctionnement de 67 000 euros, une taxe foncière de 37 000 euros, des contrats de maintenance de 11 000 euros, des dotations aux amortissements de 10 000 euros, soit un total de 276 472 euros. En contrepartie, il reçoit comme recettes de fonctionnement les loyers des résidents pour 240 000 euros, la CAF pour le complément d'APL de 38 692 euros directement versés au CCAS, une aide départementale de 28 000 euros, le forfait autonomie pour 21 000 euros, les produits chèque énergie pour 3000 euros, les autres produits pour 5337 euros, soit un total de 337 947 euros de recettes. Le Cèdre ressort avec un résultat de fonctionnement positif de 61 475 euros.

Dans le résultat de fonctionnement du CCAS, les charges de personnel représentent 630 000 euros ; Elior restauration 306 000 euros (en forte augmentation) ; les charges de fonctionnement 84 000 euros ; les aides alimentaires et les secours financiers 105 000 euros (forte augmentation puisque nous avons 36 762 euros d'aide en 2020, 78 144 euros en 2021, 107 479 euros en 2022 et 143 000 euros que nous prévoyons pour 2023) ; la subvention communale est maintenue à son niveau de 856 000 euros ; la facturation de la restauration pour 201 000 euros ; les loyers des immeubles que perçoit le CCAS pour 80 000 euros ; les remboursements de frais de personnel pour le personnel en maladie pour 26 421 euros ; la subvention départementale pour 2000 euros ; les autres produits exceptionnels pour 5925 euros ; des participations de familles à des sorties pour 485 euros. Donc 1 173 067 000 de recettes pour 1 144 000 euros de dépenses. Le résultat du CCAS est également positif de 28 895 euros.

Je parlais des hausses de la restauration : comme vous pouvez vous en douter, c'est une augmentation liée directement aux prix des produits, due à l'inflation ; à une loi qui nous a obligés, du moins le sous-traitant, à utiliser des barquettes réutilisables, ce qui entraîne une hausse des coûts qui a été refacturée par le prestataire Elior ; et aux augmentations des charges liées à la hausse des dépenses d'énergie. La situation économique et sociale ne va pas s'améliorer en 2023, du moins pas de suite, mais le but de la municipalité, derrière son maire, sera toujours de ne pas laisser dans la détresse des Nogentais profondément touchés par



cette crise, tout en poursuivant la maîtrise des dépenses publiques engagées depuis plusieurs années.

Je ne vous ai pas parlé dans cette communication de l'évolution à venir sur divers immeubles détenus par le CCAS, mais Monsieur le Maire vous en a dit deux mots tout à l'heure. Il y aura également des réponses qui vous seront apportées sur l'immeuble de la rue de Coulmiers, sur des projets sur l'ancien garage TOSCANI D'abord, je n'ai pas toutes ces informations pour le faire, donc Monsieur le Maire, comme il l'a fait aujourd'hui ou lors d'un prochain conseil, vous donnera les dernières informations sur ce point.

Vous trouverez toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin dans le document qui vous a été remis. Lors du précédent conseil, notre collègue Amina – je l'ai eue au téléphone tout à l'heure, c'est pour ça que je peux parler d'elle – nous avait demandé si devant tant de misère parfois, devant des situations très difficiles, la Ville en faisait assez, si l'on ne pouvait pas faire mieux. Et je lui ai dit tout à l'heure que le Maire et les conseillers chargés plus particulièrement de ces questions sociales, ont une volonté intacte pour s'occuper de tous ceux touchés de plein fouet par la crise économique, les personnes âgées, les personnes fragilisées, les personnes handicapées. C'est pour cela que je ne veux pas oublier pour le travail qui les attend pour cette année et les années à venir Sabine et ses équipes, ces dames – puisqu'il y a un seul homme dont l'effectif du CCAS et du Cèdre – qui font au quotidien un travail magnifique, qui gardent le moral pour faire face tous les jours à des situations très pénibles. Je vous le rappelle : plus de 10 000 visites l'an dernier au CCAS. Et j'ai dit à Amina qu'il ne faudra bien sûr jamais se satisfaire de ce que l'on fait en le considérant comme suffisant ; il y aura toujours des améliorations à trouver. Nous sommes preneurs de tout proposition. Je sais qu'Amina est parfaitement impliquée dans ce quartier et que nous avons convenu de travailler de nouveau ensemble très conjointement.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Joignez-vous à moi pour féliciter cette équipe du CCAS et sa directrice adjointe Sabine, pour leur énorme engagement de tous les jours, pour la concrétisation sur le terrain de la volonté de la municipalité de rester en contact direct avec cette population qui a besoin de ce secours financier mais surtout de ce contact humain, de ce lien social absolument vital, tout particulièrement en cette période de crise.

**M. LE MAIRE.** - Merci, M. BOILEAU, parce que ça n'était pas facile de faire un compte rendu d'un rapport aussi important. Je veux simplement ajouter que Céline JURÉ a tout notre soutien : elle traverse une période particulièrement difficile et on ne peut que lui donner notre soutien moral. Malheureusement, on ne peut pas faire plus. Sabine THIBAUT a repris le témoin d'une façon exemplaire et, moyennant de temps en temps un échange avec Céline, elle arrive à assurer les missions, particulièrement sensibles à notre époque, que remplit le CCAS. Un certain nombre de modifications de structures du CCAS vont faciliter l'accueil des personnes qui viennent à la maison sociale. Et puis le hasard fait que Anicha qui vient de prendre sa retraite et qui a la délégation de « santé handicap », va venir renforcer l'équipe autour de toi en tant que vice-président du CCAS, pour avancer dans un secteur qui est particulièrement sensible. En tout cas, merci que ce soit toi qui rappelles tout ce que sont les missions du CCAS, en phase totale avec ce qui est dans le budget principal, c'est-à-dire le support social des habitants de notre collectivité.

Je vais enchaîner sur le troisième sujet que je voulais porter à votre connaissance. Cette année, les sièges de sénateurs de notre circonscription vont être renouvelés. Aussi les conseils municipaux sont-ils convoqués le vendredi 9 juin 2023 (ce n'est pas nous qui lançons cette convocation, c'est l'Etat) afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera amené à élire les sénateurs. Au regard de notre strate démographique, l'ensemble des conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit, donc grands électeurs. Par conséquent nous nous réunirons à cet effet le 9 juin. Je n'avais comme seule flexibilité possible de fixer l'heure à laquelle on devait se réunir ; j'ai proposé 8 heures 30 de façon que ceux qui ont une activité professionnelle ne soient pas exclus de ce rendez-vous, qui durera l'espace d'un vote parce que ce n'est pas une séance plénière, c'est une réunion qui nous est imposée par l'Etat. Les membres du Conseil municipal ainsi que les délégués qui seront désignés le 9 juin seront ensuite convoqués au mois de septembre pour procéder à l'élection des sénateurs. C'était une information que je voulais vous donner aujourd'hui parce que je ne voulais pas que vous soyez surpris de cette date du 9 juin qui nous a été fixée par le législateur.

C'étaient les trois communications que nous voulions vous présenter. Il est évident que le document qu'a résumé M. BOILEAU est un document que vous avez en main, vous pouvez par conséquent en le lisant poser toutes les questions que vous souhaitez à la fois à M. BOILEAU mais aussi à Sabine THIBAUT qui est la responsable du CCAS et de la maison sociale. Vous voulez dire un mot ?

**M. HAGEGE.** - Juste un petit mot concernant les élections sénatoriales. Pour l'élection des délégués en dehors des conseillers municipaux, je crois qu'il y en a quatre pour la Ville de Nogent – est-ce qu'à l'opposition on pourra choisir un des quatre délégués, théoriquement ?

**M. LE MAIRE.** - Il y en a quatre, oui, mais la désignation sera traitée ce jour-là.

**M. HAGEGE.** - Oui, je sais bien, je suis d'accord, mais comme il y en a un des quatre qui devra être choisi par l'opposition, qu'on soit au courant avant pour pouvoir le choisir éventuellement.

**M. LE MAIRE.** - Bien sûr. Eventuellement, comme vous dites.

**M. HAGEGE.** - D'accord.

**M. LE MAIRE.** - Il est logique qu'il y ait un équilibre naturel. Je ne dis pas oui, je ne dis pas non, je dis que c'est normal qu'il y ait un représentant de l'opposition.

**M. HAGEGE.** - Ok, il faut qu'on le choisisse. D'accord, merci.

**M. LAMPRECHT.** - Bonsoir Monsieur le maire, bonsoir mes chers collègues. Je voulais juste, poser une question par rapport à la communication que vous avez faite sur la vente des différents patrimoines de la Ville que vous avez annoncée. Sur les pavillons de l'île des Loups, est-ce que vous prévoyez, comme on l'avait demandé aussi pour la rue du Viaduc ou rue

des Héros Nogentais, de faire une communication sur le site ? Je crois savoir qu'il y a des gens de l'Île qui seraient intéressés pour acquérir un des pavillons.

**M. LE MAIRE.**- Écoutez, ce que ce que vous dites, vous enfoncez une porte ouverte, parce que c'est comme ça que nous travaillons. C'est annoncé sur le site. On donne l'ensemble des informations, les caractéristiques techniques. De toute façon, au mois de juin vous verrez passer devant vous, avec la vente, le cahier des charges qui est attaché à chacun de ces sites. Par ailleurs, il faut être très clair : nous avons, même avant d'avoir mis en vente un certain nombre de locaux (et surtout l'île des Loups), il y a déjà des gens qui frappent à la porte, parce que comme ces habitations sont vides actuellement, il y a des personnes qui habitent l'Île des Loups qui aimeraient bien qu'il y ait des familles ou des personnes qui habitent l'Île des Loups parce qu'au plan sécurité, on a tout intérêt à ce que tous les pavillons soient occupés.

**M. LAMPRECHT.**- D'accord. J'avais peur qu'on ait déjà des acheteurs. Donc ce n'est pas le cas ?

**M. LE MAIRE.**- Non, non. Je ne vais pas vous annoncer des choses comme ça et parallèlement avoir dans ma poche tous les acheteurs qui veulent acheter. Mais il faut s'attendre à ce que les habitants de l'île des Loups soient candidats pour certains d'entre eux, c'est clair. Et quand je dis l'île des Loups, c'est y compris la partie perreuxienne. L'ensemble des habitants de l'île des Loups souhaitent qu'elle soit habitée par sécurité, mais aussi parce que, à notre époque, laisser se dégrader un habitat qui est sollicité à chaque rue d'une façon assez rude, ce serait une erreur fondamentale vis-à-vis de notre patrimoine, puisqu'il y a des personnes qui en tant qu'habitants veulent habiter sur l'Île des Loups, tant mieux, pour que nous ayons une Île des Loups vivante.

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE.**- M. DAVID veut dire un mot avant que nous débutions notre séance.

**M. DAVID.**- Oui. Je voudrais rappeler qu'il existe un règlement intérieur qui a été adopté par une délibération le 28 janvier 2020. De temps en temps il est bon de rappeler les règles, et notamment l'article 14 : le temps de parole. Je vais vous le lire parce que c'est important : « Les membres du Conseil municipal, pour chaque délibération et communication, ne peuvent parler qu'après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue. Les conseillers prennent la parole dans l'ordre déterminé par le président. Les interventions orales doivent rester proportionnées à l'importance du sujet et au temps de parole des autres intervenants sur la même question, de manière que la durée des débats soit raisonnable. En tout état de cause cette durée ne pourra excéder cinq à dix minutes en fonction des sujets. Lors d'une intervention orale le modérateur pourra inviter l'orateur à conclure brièvement son intervention. »

**M. LE MAIRE.**- Très bien, nous commençons la séance. D'abord, il y a un compte rendu du Conseil à mettre aux voix, c'est celui du 14 mars 2023. Y a-t-il des remarques sur la rédaction ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Il n'y en a pas. Merci.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023.*

## **FINANCIER**

### **23/23 Reprise anticipée des résultats – Budget primitif 2023**

**M. LE MAIRE.**- M. GOYHÉNÈCHE, vous avez la parole, mais n'en abusez pas trop.

**M. GOYHÉNÈCHE.**- D'accord, merci, Monsieur le Maire. J'aurais du mal à le faire en dix minutes, je ne vais pas prendre ce pari.

C'est un anniversaire aujourd'hui, parce que c'est la dixième fois que je vous présente ce budget de la Ville, et je remercie ceux qui m'ont apporté cette confiance pour vous présenter ce budget. Je voudrais surtout aussi remercier d'abord l'administration, puisque ce travail de présentation que je vais vous faire est le fruit du travail de tout le monde : des élus qui ont, chacun dans leur secteur, apporté leur contribution et fait valoir leurs remarques ; bien sûr aussi de l'administration qui a beaucoup contribué avec un travail en équipe particulièrement soutenu et continu et qui aboutit à la production de l'ensemble des informations qui sont mises à votre disposition, comme elles l'ont été aussi bien dans le ROB que dans l'ensemble des tableaux qui vous ont été remis et qui accompagnent la délibération que nous allons faire.

La présentation du budget se divise en trois parties. La première partie est la reprise anticipée des résultats, puisque nous allons réinjecter dans les comptes de l'année 2023 les résultats obtenus à la fin 2022, que nous détaillerons dans la présentation du compte administratif qui aura lieu à la fin du mois de juin. Deuxièmement, nous aurons le plat de résistance, qui est la présentation du budget et surtout ses orientations et ses axes qui seront rappelés et précisés, puisque vous avez là les éléments chiffrés, à la différence du ROB qui ne faisait que vous présenter les axes. Enfin, nous aurons une série de délibérations qui seront présentées à votre vote pour attribuer les éléments concrets pour le vote des taux, les attributions de subventions notamment, et aussi l'autorisation du Maire en matière d'emprunt.

Première étape : la reprise anticipée des résultats. L'exercice 2022 a dégagé un certain nombre de résultats excédentaires par rapport aux prévisions initiales compte tenu des évolutions effectivement constatées. Globalement, la section de fonctionnement a dégagé un résultat de l'ordre de 5 051 000 euros exactement, et d'autre part la section d'investissement aussi a été en excédent pour 1 228 000 euros. Ces résultats positifs ne sont pas, comme les résultats d'une entreprise privée, distribuables, mais ils sont réinjectés pour l'année suivante puisqu'ils retracent la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles effectivement constatées au cours d'un exercice. Pour le budget d'investissement, je vous rappelle que l'exercice 2022 avait commencé par un déficit de 611 000 euros. Compte tenu du résultat bénéficiaire de 1 228 000 euros, il bascule dans une réinjection de 617 000 euros, cette fois-ci en positif, ce qui veut dire que les sommes sont à la disposition et contribuent au financement du budget 2023.

Cela étant, ce résultat est quand même à nuancer par un point puisqu'il y a les « reste à réaliser » : ce sont des dépenses qui ont été engagées mais qui n'ont pas été effectivement dépensées. Donc ce résultat positif de 617 000 euros masque en fait un déficit,

puisque si l'on compte le reste à réaliser de l'ordre 1 852 000 euros, le déficit, si toutes les opérations avaient été exécutées, ressortirait à 1 235 000 euros. C'est ce qu'on appelle le besoin de financement de la Ville, qui doit être couvert par les excédents de la section de fonctionnement, c'est-à-dire par les 5 000 000 euros. Et comme nous avons 5 000 000 euros d'excédents, nous pouvons couvrir normalement notre besoin de financement, ce qui veut dire que la situation de la Ville, à l'issue de l'exercice, est une situation saine puisqu'elle dispose de moyens pour pouvoir couvrir l'ensemble de ses besoins de financement.

Comment est répartie cette somme de 5 000 000 euros en section de fonctionnement ? Elle est éclatée en deux parties : d'une part elle est réinjectée dans le budget de fonctionnement de l'année suivante à hauteur de 700 000 euros, et d'autre part elle sert surtout à financer les investissements par la réaffectation et la réinjection de l'excédent capitalisé qui va financer les investissements à hauteur de 4 351 684 euros. Cette somme-là permet à la fois d'assurer la solvabilité de la Commune, puisque les résultats sont positifs, et le financement des investissements de l'exercice suivant y contribue largement. Ce sont ces chiffres-là qui ont été attestés par le comptable public qui tient le compte de gestion dans les services de trésorerie, qui concordent. Vous avez dans le document qui vous a été remis un exemplaire signé de la main du comptable public pour attester la véracité de ces résultats.

La deuxième délibération – puisqu'on va faire la présentation globale et après on passera aux votes successifs, ainsi vous comprendrez mieux l'ensemble des données – est le vote du budget lui-même, la présentation du budget de l'exercice 2023, un petit peu dans la continuité de ce que je vous avais présenté à l'occasion du ROB lors de la dernière séance. Premier point important, c'est que le budget 2023 qui va vous être présenté s'inscrit totalement dans les cinq axes prioritaires exposés dans le ROB qui ont guidé la construction du budget 2023. Je les rappelle rapidement, parce qu'à la commission permanente vous les avez entendus mais peut-être que les Nogentais ne les ont pas aussi entendus ou ne les ont pas tous relus dans le document.

Rappelons ces cinq axes prioritaires : le premier est la poursuite de la défense d'un cadre de vie de qualité. Notamment, à ce titre-là, deux projets majeurs vont concerner l'exercice 2023 : le premier – ça va faire plaisir à beaucoup de gens – est la finalisation des travaux de la gare routière qui sont très attendus, on le sait, par tous les Nogentais qui fréquentent la gare du RER A. Deuxième projet majeur : c'est la réalisation de l'opération du marché provisoire qui va entamer sa deuxième étape au cours de l'exercice 2023, et dont une partie du financement est inscrite pour l'exercice 2023 dans notre budget.

Deuxième axe : être solidaire des plus fragiles et protéger la population. Tout à l'heure nous avons eu un exposé de mon collègue Monsieur BOILEAU, qui a présenté les activités du CCAS et bien sûr, en cette période de forte inflation la protection des populations fragilisées est extrêmement importante, au-delà des actions qui ont été décrites très précisément. Je pense aux politiques de maintien du quotient familial, je pense aussi à un certain nombre de soutiens aux actions qui sont complémentaires à celles du CCAS, puisqu'il y a le CCAS mais il y a aussi des actions sociales qui sont conduites directement par la Ville.

Troisième axe qui a fondé aussi la construction de ce budget : la protection de notre environnement et le développement de projets de rénovation énergétique pour une ville plus verte. L'acquisition d'espaces verts, l'extension d'espaces verts, les développements de projets de rénovation énergétique, la poursuite d'un certain nombre d'actions pluriannuelles sur ces sujets-là traduisent la volonté d'accélérer cette rénovation énergétique dont notre ville a besoin tout en menant aussi une politique d'une ville visant à plus d'espaces verts au profit des Nogentais, qui sont très demandés aussi.

Quatrième axe : la poursuite de la transition numérique, pour avoir une ville moderne qui évolue et qui s'adapte à son temps. La transition numérique est aussi une étape importante et une action pluriannuelle sera poursuivie et s'inscrit tout à fait dans le budget primitif 2023. Enfin, cinquième axe : rendre plus vivante et plus concrète la démocratie locale. Le contexte sanitaire aujourd'hui un peu plus éclairci nous permet de relancer un certain nombre d'actions sur ce sujet-là après deux années extrêmement difficiles. Les prochaines rencontres de quartier auront lieu dès le mois d'avril. Les différentes actions traduisent cette volonté de relancer la démocratie locale sous toutes ses formes, sous une forme multicanale, que ce soit à travers des moyens numériques ou un contact direct avec la population.

Cela étant, comme d'habitude, et c'est pour rappeler rapidement le contexte, le budget 2023 n'est pas un budget hors sol. Il doit tenir compte de deux éléments majeurs dans la vie d'une collectivité. Premièrement, la conjoncture économique globale, dont Nogent ne peut pas s'abstraire, et d'autre part les réformes fiscales décidées par l'Etat, qui ont un impact sur les finances de la Ville. En ce qui concerne le premier point, il faut dire que l'année 2023 ne risque pas d'être extrêmement flatteuse et dynamique, puisque le contexte de croissance est extrêmement faible (on prévoit 0,6 % pour la croissance en France) et l'inflation reste à un niveau élevé (avec 6 % de taux d'inflation en ce début d'année et une inflation qui tarde à diminuer). L'année est marquée aussi par une forte hausse, par rapport aux années antérieures, des prix de l'énergie et des matières premières, et ceci a un impact direct sur nos coûts d'électricité, nos coûts du gaz, nos coûts des produits alimentaires. Et aussi, un renchérissement qui s'accompagne d'une forte instabilité qui n'est pas pour faciliter la prévisibilité en la matière, puisqu'on est soumis à des à-coups fréquents. Ce contexte de faible croissance, d'inflation et d'instabilité n'est pas un contexte extrêmement favorable pour faire quelque chose de définitivement adéquat. C'est pour cela que les décisions modificatives, sans doute, nous permettront d'ajuster les choses dans l'avenir.

Deuxième point : ce sont les réformes fiscales qui sont engagées par l'Etat et qui ont un impact lourd. Vous savez que 2023 est marquée par la disparition de la taxe d'habitation dans sa troisième tranche et sa dernière étape, ce qui veut dire qu'on accentue et qu'on continue le mouvement, déjà engagé depuis un certain nombre d'années, qui consiste de plus en plus à réduire la part qui peut être consacrée, qui est à la main des collectivités locales directement puisqu'elles n'ont plus à leur main que les taxes foncières et les produits de service, l'ensemble des autres ressources étant à la main d'autres partenaires, que ce soit l'Etat ou sous forme de subventions par d'autres partenaires, d'autres collectivités locales ou d'autres entités. Globalement, la part de la taxe foncière, donc ce qui est financé par les habitants directement, représente 40 % seulement du budget de la Ville. Vous ajoutez 10 % pour les produits et

services, ça fait 50 %, et les autres 50 % ne sont plus du tout à la main de la Ville puisque ce sont le fruit de compensation, de dotations, de subventions, mais dont la décision relève d'autres autorités. C'est un impact significatif, et les évolutions, d'ailleurs, sont très contrastées entre les unes et les autres. Ce sont ces deux éléments dont il faut tenir compte pour élaborer ce budget 2023.

Quelle est donc l'équation début 2023 ? Comment se présente l'équation finale ? Vous avez d'un côté les recettes qui évoluent, en fonction d'abord des bases fiscales, puisque les bases fiscales sont décidées dans le cadre de la loi de finances : la revalorisation des bases fiscales a été de 7,1 % pour l'exercice 2023. C'est une revalorisation importante et significative, qui correspond au taux de l'inflation sur la période entre novembre 2021 et novembre 2022. C'est un mécanisme un peu systématique qu'applique l'Etat en la matière : comme l'inflation a été plus forte, la revalorisation des bases locatives a été de 7,1 %. Mais ces 7,1% ne correspondent qu'à 40 % des ressources. Donc quand on analyse l'ensemble des ressources de la Ville, de la collectivité locale, comme les autres ressources n'augmentent pas voire diminuent, en fait, globalement, les recettes de la Ville n'évoluent que de 3,5 % (50 % des 7 %), ce qui est assez logique. De l'autre côté, les dépenses, elles, ne cessent de courir. Je vous ai parlé de l'inflation, je vous ai parlé de la hausse du coût de l'énergie, je vous ai parlé d'un certain nombre de revalorisations des contrats de marché dont il faut tenir compte, et aussi des mesures prises par l'Etat en matière de revalorisation des rémunérations, puisque la rémunération des fonctionnaires territoriaux dépend largement de l'Etat. Or ces éléments successifs constituent autant de charges significatives qui viennent presser et accentuer la contrainte. Or la contrainte est aussi de conduire un budget en équilibre, qui n'augmente pas plus de 3,5 % d'augmentation des recettes. Ça contraint les dépenses à ne pas augmenter de plus de 3,5 %, alors que certaines dépenses augmentent bien plus fortement – je vous en donnerai quelques exemples.

C'est là l'équation : comment faire entrer le niveau de dépenses dans un cadre de recettes extrêmement contraint, de façon à assurer la capacité d'investissement d'une ville, qui se traduit notamment par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 3 millions d'euros, et qui a été maintenue d'un exercice sur l'autre ; et d'autre part de façon à ce que le recours à l'emprunt, c'est-à-dire la variable d'ajustement du financement des investissements, ne soit pas explosif et corresponde aux moyens et aux capacités de la Ville ? N'importe qui comprendra très vite que la capacité d'un emprunt d'une ville n'est pas illimitée ; elle dépend de sa solvabilité c'est-à-dire de sa capacité à dégager un excédent entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Les conditions d'élaboration sont extrêmement tendues et sous forte tension, on peut dire, puisque la politique qui a été menée, qui fonde le budget 2023, s'appuie sur des principes d'action de gestion financière qui ont été déterminés dans le cadre de la mandature. Je veux signaler notamment le premier d'entre eux : la fiscalité locale n'est pas une variable d'ajustement non plus dans les ressources pour protéger le pouvoir d'achat, pour éviter qu'au-delà des 7 % déjà subis par les Nogentais s'accroisse une pression fiscale supplémentaire. L'idée maîtresse, qui est un engagement de la mandature, est de ne pas augmenter la fiscalité locale, pour la neuvième année consécutive d'ailleurs, et donc maintenir les taux que nous avons votés. Ce qui vous sera proposé comme vote sur cette délibération, ce sera de maintenir les mêmes taux sans augmentation de la part de la fiscalité locale.

Deuxième élément important, c'est la recherche permanente d'une optimisation dans le fonctionnement des services. Du fait de cette contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses, et comme les recettes n'augmentent que de 3,5 % alors que les dépenses naturellement avec l'inflation augmenteraient suivant un rythme de 7 %, il faut, dans l'optimisation du fonctionnement des services, trouver des compensations. Nous verrons que cette action continue et a été poursuivie pour l'exercice 2023.

Troisième point, et pas des moindres, parce qu'il est souvent oublié : dégager une épargne nette positive pour assurer la solvabilité de la Commune. Il ne suffit pas d'avoir un endettement faible, il faut aussi avoir les capacités d'emprunter, et ces capacités reposent sur la solvabilité de la Commune et donc la bonne gestion qui a été indiquée ci-dessus. Quatrième point : financer le programme d'investissement par un recours modéré à l'emprunt – nous y reviendrons. Et enfin, l'utilisation des APCP (autorisations de programme crédits de paiement) et des accords-cadres pour les projets importants. De ce point de vue, cette action peut permettre de mieux étaler sur les différents exercices le financement des investissements.

Le budget de fonctionnement qui est proposé à votre vote se présente à hauteur de 61 201 275 euros et celui des investissements de 22 848 000 euros. Lorsque la Commune a une taxe foncière qui peut rapporter 24 millions d'euros, vous voyez bien que 24 millions d'euros par rapport aux 60 millions d'euros, ça veut dire que la taxe foncière représente 40 % des ressources possibles par rapport au fonctionnement de la Ville. Si les produits des services représentent à peu près 6 millions d'euros de produits de service, ça veut dire qu'ils représentent 10 % des recettes de fonctionnement, et ces 50 % sont les « seuls » variables « à la main » de la collectivité, le reste étant essentiellement des compensations, des dotations ou des subventions.

On passe au tableau suivant qui va vous faire apparaître les différentes composantes du budget. C'est tout petit donc peut-être difficilement lisible mais je le mets quand même à titre pédagogique parce qu'il est important que vous ayez sur un seul document la vue d'ensemble de l'ensemble des équilibres du budget.

Je passe au slide suivant. Sur ce tableau, vous repérez très facilement les résultats de fonctionnement de 5 millions d'euros dont j'ai parlé ainsi que du résultat d'investissement de 617 000 euros, et leur affectation. Que sont devenues ces sommes-là ? Elles ont été réinjectées, vous le voyez dans le budget qui vous a été présenté, pour 617 000 euros dans la section d'investissement et pour 700 000 euros dans la section de fonctionnement. Quant aux 4 351 000 euros, qui sont la différence par rapport aux 5 051 000 euros disponibles en section de fonctionnement, ils ont été réinjectés en section d'investissement dans les excédents capitalisés : c'est la reprise anticipée des résultats. Pour le fonctionnement lui-même, les recettes évoluent de façon très différenciée. Une partie des recettes évolue à un rythme comparable à l'inflation, et une autre partie n'évolue pas du tout. La DGF est toujours à 3 millions d'euros, la dotation MGP est toujours la même depuis les années, les attributions, même la CAF, les dotations sont en diminution notamment en raison de la nouvelle gestion des crèches. Tout cela fait que les recettes évoluent de l'ordre de 3,5 %, c'est-à-dire la moitié des 7 % dont je parlais initialement.



En ce qui concerne les dépenses, inversement, qui doivent rester contraintes dans cette épure de 3,5 %, on a essentiellement comme facteur l'évolution des charges générales, qui augmentent de 11 % parce qu'elles sont fortement impactées par deux hausses significatives. La première est la hausse des prix de l'énergie. Pour donner simplement deux chiffres : en 2022 nous dépensions 2 150 000 euros, après déjà une forte augmentation par rapport à 2021, et il nous faut prévoir 3 670 000 euros pour 2023, c'est-à-dire 1 500 000 euros de plus. Vous avez éclairé la même chose, vous avez rendu les mêmes services mais c'est une ponction de 1 500 000 euros supplémentaires. Pour le secteur alimentaire, qui est aussi en forte hausse des prix, c'était 1,9 millions d'euros, on passe à 2,3 millions d'euros : c'est encore 400 000 euros de plus. Ces éléments-là, ajoutés à des dépenses contraintes et immédiates, pèsent largement et absorbent déjà les revalorisations des 7 %. Si je compare les 7 % d'augmentation de la taxe foncière, qui représentent une recette supplémentaire de 2 millions d'euros globalement, ces 2 millions d'euros sont déjà absorbés rien que pour payer l'électricité et les cantines scolaires. Donc pour le reste : circulez, il n'y a rien à voir ! Il n'y a plus de sous, débrouillez-vous avec le reste ! Il faut redistribuer, puisque vous n'aurez pas plus de sous de ce côté-là.

Donc vous voyez que la contrainte est extrêmement forte. Cette contrainte est maîtrisée par un certain nombre d'éléments, d'une part parce qu'on a des contributions obligatoires un peu moins prégnantes. En matière de loi SRU, par exemple, nous avons l'année dernière une contribution extrêmement forte puisque c'était un rappel des années précédentes ; aujourd'hui on est quand même encore à 1 million d'euros, mais on n'est plus sur un niveau aussi significatif que l'année précédente. D'autres contributions sont aussi stabilisées, notamment en ce qui concerne le territoire, puisque pour le territoire nous avons prévu le même niveau que le budget de l'année dernière. Troisième point, et pas des moindres, c'est la maîtrise de la gestion des moyens et du personnel aussi de la Ville : cet effort engagé déjà depuis plusieurs années et qui se traduit aujourd'hui par une augmentation simplement de 2,52 % des budgets du personnel, qui est bien moindre que l'évolution naturelle de l'inflation malgré une augmentation du point d'indice de 1,8 malgré les revalorisations indiciaires. Si on avait pris, comme on vous l'a indiqué dans le ROB, l'effet plein de l'année sur les frais de personnel, on aurait mécaniquement 660 000 euros d'augmentation des frais de personnel, sans compter les GVT, etc. On en est loin, et c'est parce qu'il y a des éléments d'optimisation et de gestion qui viennent compenser et qui font qu'aujourd'hui l'évolution est contenue à 2,52 %.

Dernier slide, ces petits graphiques qui reprennent simplement les gros postes dont j'ai parlé : les produits et services pour 26 millions d'euros, les impôts locaux pour 36 millions d'euros, dont 24 millions d'euros de taxe foncière et 12 millions d'euros de compensation de taxe d'habitation. Ce sont des impôts locaux, mais en fait une partie est déjà sous forme de compensation à travers le coefficient correcteur. Vous voyez là, concrètement, que ce sont simplement les deux premiers qui peuvent éventuellement évoluer en augmentation, mais pour les autres dotations et les autres aides, on est plutôt sur le même niveau voire en retrait. Donc on est bien dans le partage que je vous ai indiqué : une augmentation non pas de 7 % comme certains pourraient penser que ça aurait eu lieu, mais seulement de 3,5 % parce que la moitié des autres ressources n'évoluent pas au même rythme.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons les mêmes éléments. Ce qui tire vers le haut les dépenses de fonctionnement, ce sont les charges à caractère général, qui augmentent de 11 % pour les raisons que je vous ai indiquées, notamment d'énergie et des produits alimentaires. Les charges de personnel sont contenues à 2,52 % : elles évoluent moins rapidement mais elles évoluent compte tenu des revalorisations d'indice. Quant aux autres charges, elles sont contenues en restant à des niveaux constants d'un exercice sur l'autre, en raison des attributions – on le verra dans les détails qui vous ont été présentés dans le budget primitif.

Côté investissement, comment la situation se présente-t-elle ? On a d'une part le fait de réinjecter les capitaux propres de la Ville, c'est-à-dire cet excédent capitalisé de 4,3 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 3 millions d'euros de virements, auxquels s'ajoutent les autres ressources propres qui sont le produit de dotations aux amortissements. Cela représente environ 8 millions d'euros ; c'est le premier package. Le deuxième package, ce sont les autres ressources propres, essentiellement deux choses : premièrement, le FCTVA, c'est-à-dire la ressource qui revient à la Ville une fois les investissements faits avec un décalage de deux ans – et comme nous avons réinjecté les sommes du Stadium, ça représente une somme particulièrement importante cette année – et puis 600 000 euros qui représentent les taxes d'aménagement.

Troisième bloc, ce sont les subventions d'équipement : elles prennent une place de plus en plus importante dans notre budget. Là figurent pour près 3 millions d'euros les subventions nouvelles, mais il faut y ajouter les subventions reportées, ce qui fait que dans le budget global de la Ville, ce ne sont pas 3 millions d'euros qui sont des subventions d'équipement mais 4,2 millions d'euros. Par rapport aux 22 millions d'euros du budget d'investissement, vous voyez bien que ça représente un poids de plus en plus significatif. Aujourd'hui, on est dans cette mécanique où vous devez aller demander, aller chercher la subvention si vous voulez financer vos investissements, sinon c'est extrêmement pénalisant. Dernier point, ce sont les produits de cession : ça renvoie à l'opération de Châteaudun qui était reportée de l'exercice de l'année précédente.

Enfin, la possibilité d'emprunt de la Ville, qui sera l'autorisation qui serait donnée à Monsieur le Maire d'emprunter dans la limite de 3,5 millions d'euros, ce qui est un niveau très raisonnable puisque nous avons à la fois d'abord remboursé dans le même temps 2,7 millions d'euros, donc c'est une augmentation de 800 000 euros, mais sachant que l'année dernière, il n'a pas été fait appel à l'emprunt : sur les deux exercices, on a remboursé deux fois 2,7 millions d'euros, c'est-à-dire 5,4 millions d'euros et on rembourserait dans ce schéma-là 3,5 millions d'euros, donc l'endettement de la Ville diminuerait à la fin de l'exercice 2023.

Parmi les subventions, des points importants : il s'agit de la modernisation du Centre nautique pour 1,5 millions d'euros, l'opération Nogent Baltard qui a été enfin versée par le Stif pour 1,4 millions d'euros, et aussi l'ensemble des reports qui ont été déjà enregistrés de l'année précédente pour 1,2 millions d'euros.

Pour les dépenses, il y a le reversement de la taxe d'aménagement qui avait déjà été reversée à hauteur des deux tiers de l'exercice précédent, donc c'est le solde cette

année pour 624 000 euros. Il y a les remboursements d'emprunt pour 2,648 millions d'euros, qui ont été remboursés en tant que capital emprunté. Et le reste qu'on appelle les dépenses d'équipement qui correspondent aux orientations dont je vous ai parlé et aux projets majeurs inscrits dans le budget 2023. Vous trouverez dans le budget 2023 à la fois la finalisation de l'aménagement de la gare routière pour 4,3 millions d'euros, l'opération Cœur de Ville pour l'aménagement de cette dalle provisoire pour 2,7 millions d'euros, les verdissements de la ville et les investissements en matière d'économie d'énergie à travers l'acquisition du parc des Carmélites pour 1 million d'euros, le développement des jardins partagés, l'acquisition de véhicules électriques, le lancement du plan de mobilité, les travaux de rénovation thermique dans plusieurs bâtiments (l'isolation de l'école Victor Hugo, par exemple) et la poursuite des plans pluriannuels d'acquisition de leds. Au total, je vous l'ai indiqué en commission permanente, ça représente 3,4 millions d'euros, donc c'est un budget conséquent sur l'orientation qui a été prise puisque ça représente presque 15 % du total du budget d'investissement sur l'exercice 2023.

Autre axe important : la qualité des services publics. Vous trouverez là l'extension et la réfection de la cour de l'école Guy Moquet, la rénovation et l'extension de la crèche Cabit, qui est une opération importante et qui implique un budget de près de 950 000 euros, la poursuite de la rénovation des appartements de la résidence du Cèdre et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection qui est aussi un plan pluriannuel pour améliorer les conditions de sécurité. Dernier axe, la modernisation numérique : poursuite du développement de la téléphonie et acquisition de matériel informatique dans le cadre des actions visant à moderniser nos outils et les moyens mis à la disposition des Nogentais sur le plan de l'informatisation.

Dernier point, c'est l'endettement de la Ville. Une autorisation qui est demandée de 3,5 millions d'euros, un remboursement du capital dans le même exercice de 2,7 millions d'euros, sachant qu'en 2022, il n'y a pas eu d'emprunt, donc au total un recul de l'endettement global de la Ville. La Ville de Nogent reste faiblement endettée si on la compare, puisqu'il n'y a que 666 euros par habitant consacrés au remboursement de la dette, alors qu'il y en a 1066 euros pour des villes de même strate, donc il y a un écart significatif. Surtout, le coût financier de cette dette diminue année après année par une optimisation, et aujourd'hui, c'est une économie de l'ordre de 200 000 euros quand même chaque année, qui sont en moins payés aux banquiers et en plus versés à nos actions et qui peuvent permettre aussi d'alléger le coût financier de cette dette. Vous voyez ici l'évolution prévisionnelle de l'endettement fait que l'endettement reste maîtrisé malgré ce contexte difficile.

**M. TREVISAN.-** Merci à M. GOYHÉNÈCHE pour son exposé, et nous remercions une nouvelle fois les services de la Ville pour la constitution de ce dossier, le travail accompli et l'ampleur de la tâche. Voici nos commentaires sur le budget 2023, étant précisé et compte tenu du temps qui est limité, je ne vais pas reposer les questions qui avaient été faites lors de la présentation du ROB, mais elles conservent toute leur pertinence bien que nous n'ayons pas eu, ou très peu, de réponses aux questions posées. Mais le défaut de réponse de votre part, Monsieur le Maire, laisse supposer que vous étiez d'accord certainement avec nos commentaires et notre constat.

En remarque liminaire, nous soulignons une nouvelle fois les difficultés que nous rencontrons pour analyser ce budget, dans la mesure où les informations que vous nous communiquez sont insuffisantes car elles font une comparaison entre le budget primitif 2022 et le budget primitif 2023. Nous n'avons aucune information sur le budget réalisé en 2022 alors que vous utilisez ces informations pour bâtir le budget 2023 – tout du moins je l'espère. Quelles en sont les raisons ? La peur de la transparence ? Je ne sais pas. Mais soyez rassurés : malgré ces difficultés que vous nous imposez, nous avons pu relever certaines incohérences dans la construction du budget.

Tout d'abord, la construction du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Vous nous indiquez que vous avez eu des difficultés pour assurer les équilibres budgétaires, notamment concernant le budget de fonctionnement, dans la mesure où les recettes progressent moins fortement que les dépenses, et vous avez évoqué, en d'autres lieux, l'effet de ciseau. Mais cette situation résulte d'une décision de gestion de votre part ! Dont les victimes en définitive seront les Nogentais. Si nous reprenons le tableau concernant les recettes de fonctionnement, nous constatons que l'évolution des recettes avant l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui est à votre main progresse de 4,48 %, pour un montant identique à celui de l'inflation. C'est votre décision de diminuer l'excédent affecté dans les recettes de fonctionnement qui a pour effet de limiter la progression de ces recettes à, comme vous le dites, 3,5 %. Mais si vous aviez affecté le même montant de recette que l'année dernière, le même excédent, on serait à 4,48 % : on serait au montant de l'inflation. Monsieur le Maire, pourquoi n'avez-vous pas pris la décision d'affecter un montant d'excédent de fonctionnement égal ou supérieur à celui de l'année 2022 ? Et vous pouviez le faire, Monsieur le Maire, car vos comptes dégagent un montant net provenant de l'exercice 2022, comme l'a souligné M. GOYHÉNÈCHE, de 5,51 millions d'euros qui pouvaient largement permettre d'augmenter le budget de fonctionnement.

Or vous avez préféré doter le budget d'investissement pour 4,351 millions d'euros, d'ailleurs supérieur à celui de l'année dernière. Alors que sur chaque exercice, le budget d'investissement que vous présentez est loin d'être réalisé en totalité et également reporté. Ainsi, sur 2021, les dépenses concernant les investissements ont été réalisées à hauteur d'environ 61 %. En 2020, 54 %. Quelles en sont les raisons, Monsieur le Maire ? Le Covid, me direz-vous. Mais nous avons le même constat sur les années précédentes : les dépenses d'investissement ont été consommées à hauteur de 57 % en 2019, 77 % en 2018, 72 % en 2017. Alors pourquoi affecter un excédent si important dans le budget d'investissement au détriment du budget de fonctionnement, alors que comme vous l'indiquez, Monsieur le Maire, 2023 sera particulièrement difficile pour le pouvoir d'achat des Nogentais, compte tenu de l'inflation estimée par la Banque de France entre 4 et 5 % ?

C'est l'année où les Nogentais ont besoin d'un coup de pouce financier, notamment sur le montant de la taxe foncière, qui compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives, progresse de 7,1%. Or vous auriez pu prendre, à titre exceptionnel, la décision de baisser les taux cette année pour limiter la hausse de la taxe foncière qui sera supérieure à l'inflation, et vous le pouviez. Vous auriez pu également augmenter certaines dépenses en faveur des Nogentais, et cela à juste titre compte tenu de l'augmentation de leurs impôts (mes collègues vous donneront des exemples, notamment concernant certaines subventions versées). Mais

vous ne l'avez pas fait, Monsieur le Maire. Vous avez préféré gonfler le budget d'investissement qui, je le répète, si on se réfère aux années précédentes, ne sera pas réalisé. Monsieur le Maire, je ne vois pas d'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Je vois un artifice permettant de donner un coup de ciseau au pouvoir d'achat des Nogentais.

Les dotations : vous ne pouvez pas dire qu'en 2023, compte tenu de la stabilité des dotations accordées par l'Etat, le Parlement, le gouvernement mettent la Ville en difficulté. Comment pouvez-vous dire cela alors que les impôts intégrant l'effet correcteur dû à la suppression de la taxe d'habitation augmentent de plus de 7 % et représentent non pas 40 % mais 61 % de vos recettes ? Vous avez non pas 40 % des recettes qui augmentent de 7 %, mais 61 % des recettes qui augmentent. Ce sont 2,53 millions d'euros accordés par l'Etat qui compensent largement la dotation globale de fonctionnement, que vous critiquez de manière récurrente, qui, si elle avait suivi l'inflation, n'aurait augmenté que de 120 000 euros. Donc on a une augmentation des dotations de l'Etat par le biais des valeurs locatives de 2,53 millions d'euros, au regard d'une baisse de la dotation globale de fonctionnement due à l'inflation de 120 000 euros. Et je n'évoque pas le montant du filet de sécurité – je vous ai posé une question, je n'ai pas de réponse – se traduisant par le versement par l'Etat certes pour 2022 d'une subvention de 300 000 euros, ou 800 000 euros portant sur le bouclier tarifaire, dont vous ignorez, semble-t-il, le montant définitif, alors que beaucoup d'autres communes l'ont déjà calculé. Vous n'avez pas effectué une analyse d'ensemble de toutes ces dotations ? Pourquoi ? Par défaut de transparence ? Par méconnaissance ? Comment pouvez-vous dire qu'il n'y a que 40 % des impôts locaux qui augmentent à hauteur de 7 % alors que nous sommes sur un montant de 60 % ?

Les autorisations de programme et les crédits de paiement : nous y sommes bien évidemment très favorables, car cela devra nous permettre d'avoir un meilleur suivi financier des projets que la Ville conduit, de connaître les montants du budget réactualisés chaque année et des montants dépensés, d'avoir une gestion plus rigoureuse des projets. Vous l'avez compris, nous sommes favorables à la transparence, mais sur ce point, permettez-moi d'avoir un doute sur vos intentions, compte tenu de la chape de plomb financière que vous instaurez sur le projet de la cité d'affaires Nogent Baltard. Alors que le projet a débuté il y a huit ans, nous n'avons toujours pas d'informations sur le coût du projet qui devait, selon vos dires, Monsieur le Maire, ne rien coûter aux Nogentais.

Enfin, l'écologie : la réduction des gaz à effet de serre, la préservation et la restauration de la biodiversité. Je regrette l'absence de méthode, une nouvelle fois, dans un contexte où chacun d'entre nous doit faire des efforts dépassant les clivages politiques. Pas de diagnostic permettant de faire le point sur la situation de la Ville au regard de ces enjeux ; pas de classement des crédits et des dépenses permettant d'établir un budget vert et de suivre les actions réalisées ; très peu de réunions des différentes commissions annoncées en début de mandature pour informer les conseillers municipaux sur des sujets où nous devons effacer les clivages et travailler en commun pour notre avenir. Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE.** - Bien. On pourrait commencer à répondre maintenant, mais je pense qu'il serait plutôt raisonnable que chacun intervienne, et nous ferons une réponse globale. Qui d'autre veut prendre la parole ?

**M. HAGEGE.-** Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais sûrement parler beaucoup moins que cinq minutes. En fait, je vais me limiter à certaines questions que je n'ai pas pu poser en commission permanente parce qu'on a pas eu le temps de poser toutes les questions.

Je rejoins mes collègues sur le fait que c'est très dur de travailler sans le compte administratif 2023, on l'a déjà dit plusieurs fois. Je sais que dans certaines communes, quand on présente le budget, on présente un compte administratif estimé ; il n'a pas de valeur juridique, je sais bien, parce qu'il n'a pas été voté en Conseil municipal, mais ça nous aide quand même drôlement à comprendre. Parce que, là, on perd beaucoup de temps à essayer de refaire des chiffres qu'on ne connaît pas et que vous avez. Je dis juste que c'est un petit peu dommage et que ce serait bien de faire l'effort de nous le donner au moment du budget. Mais bon, je l'avais déjà dit l'année dernière, ce serait bien peut-être de l'avoir l'année prochaine.

Je suis aussi d'accord avec le fait que je trouve qu'on n'a pas assez réaffecté. Avec les 5 millions d'euros de résultat qu'on a eus en fonctionnement, qu'on n'ait réaffecté que 70 000 euros dans le budget de fonctionnement 2023. On aurait réaffecté ne serait-ce que 60 000 euros de plus, on aurait pu éviter le déficit de la MJC, par exemple. Donc moi aussi je trouve que la réaffectation est un peu limitée au point de vue du budget de fonctionnement.

Juste les quelques questions que j'avais. Le filet de sécurité : je ne l'ai pas vu dans le budget 2023, donc je suppose que vous n'avez pas la somme ou qu'il n'est pas prévu. Vous allez peut-être le prévoir un peu plus tard. Deuxièmement, en recette de fonctionnement (chapitre 76), j'ai vu des produits financiers à zéro. Je n'avais encore jamais vu ça ; je voulais juste savoir à quoi ça correspondait, puisqu'on a toujours des produits financiers. Dans la section investissement, particulièrement le chapitre 13 avec toutes les subventions d'investissement, je vous avais demandé au moment du ROB (vous pouvez vérifier) de me communiquer les plans de financement associés à ces demandes de subvention, puisque vous n'êtes pas sans savoir que chaque fois qu'on fait une demande de subvention, on doit l'appuyer d'un plan de financement. Je vous les avais demandées, vous m'aviez dit que je les aurai à ce Conseil municipal, et j'ai beau chercher, je ne les ai pas trouvées. Donc je refais cette demande, surtout que ces demandes de subvention concernaient des travaux qui vont être engagés, comme les travaux d'isolation à Victor Hugo, l'extension de Guy Moquet. Et ce ne sont pas des petites sommes, donc j'imagine que vous avez un plan de financement. Il faut juste le communiquer.

Et en dernier lieu – vous voyez, j'aurais été rapide – c'est sur le vote du budget en section de fonctionnement, le tableau général. J'ai trouvé trois lignes qui s'appellent « divers », et dont le total correspond quand même à 500 000 euros, sans aucune explication. C'est déjà bizarre mais en plus, en 2022 cette même ligne était à 35 000 euros, elle passe à 300 000 euros ; une autre ligne « divers » qui était à 10 000 euros passe à 175 000 euros – on prend quasiment 500 000 euros d'un coup. Toujours dans ce même tableau, les achats de prestations de services qui sont des choses assez classiques et qui n'ont pas de raison de beaucoup bouger car ça correspond en fait aux prestations de services : je vois qu'en 2022 on était à 1 million d'euros et qu'on a chuté à 110 000 euros, donc j'imagine qu'il y a dû avoir des reventilations, c'est ça ? Puisque l'argent n'a pas disparu, évidemment. Donc juste nous donner quelques

éclaircissements sur ces reventilations : où est-ce que vous avez réaffecté ? Parce que quand on voit le tableau, c'est quand même très surprenant. Voilà, j'en aurai fini pour mes quelques questions.

**M. GENÉ.**- Pour ma part, je n'ai pas remarqué de difficulté technique dans la présentation du budget. En revanche, vous imaginez bien que du point de vue des orientations générales, nous aurions sans doute choisi d'autres équilibres, notamment s'agissant des investissements et de la répartition investissement et fonctionnement. Tout le monde l'a signalé, l'année 2023 va être difficile pour tout le monde, qu'ils soient salariés ou retraités ou autre, commerçants, artisans, donc il faudra être attentif à ce que le quotidien des Nogentais soit amorti par l'activité locale puisque nous n'avons pas la main malheureusement sur l'activité nationale et encore moins internationale.

S'agissant de ces équilibres, on pourrait, j'imagine, puisque nous n'avons plus la main sur une grosse partie des recettes, essayer de reprendre, à terme, un peu la main sur la partie des dépenses. Vous avez signalé dans votre communication l'exemple pour les seniors de l'établissement Le Cèdre, qui est à la main de la Commune, et je pense que pour le fonctionnement à l'autre bout de l'échelle des âges, pour notre jeunesse et notamment pour nos écoliers, nous pourrions avoir une réflexion sur comment on peut reprendre la main sur toute la partie restauration des élèves, de manière à se désengager un peu des concessions, marchés, services publics sur lesquels, d'une certaine façon, on a moins la main.

Ça nécessiterait bien évidemment des investissements dont les montants seraient à peu près équivalents à ceux qui ont été engagés pour essayer d'avoir une attractivité commerciale ces dernières années avec la gare ou le cœur de ville. Je pense que des projets d'investissement de même ambition, en faveur de nos écoliers (notamment en réfléchissant à une solution de cuisine centrale qui nous permettrait de reprendre la main et peut-être d'améliorer la qualité et la maîtrise des coûts) pourraient être une piste intéressante. Parce que je ne vois pas ce qu'il y a à gagner à essayer de chercher s'il n'y a pas des déséquilibres dans les reports entre les affectations sur les investissements ou sur le fonctionnement. De toute façon, il vaut mieux éviter de bâtir des budgets sur cette pratique de report et plutôt essayer de s'attacher à comment on pourrait reprendre une partie de notre autonomie communale sur la partie des dépenses et orienter les dépenses, pas seulement pour améliorer l'attractivité de la Commune au plan commercial – on sait très bien que Nogent y est très attachée – mais aussi du point de vue du cadre de vie (mais pour ça il y a des actions), mais surtout pour préparer l'avenir et soutenir le quotidien. On le fait beaucoup pour les seniors, il faudrait penser à nos enfants.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions, de façon à ce que nous puissions répondre globalement ? S'il n'y en pas, je dirai un tout petit mot puis je passerai la parole à M. GOYHÉNECHE. Je viens rebondir sur ce que vous venez de dire, cher collègue. Ça fait deux à trois ans que nous avons justement simulé la création d'une cuisine centrale. Or, quelle que soit la façon dont on approchait ce problème-là, on s'est vite aperçu que la taille de la ville ne permet pas de pratiquer des prix abordables par la création d'une cuisine centrale pour 34 000 habitants, ce qui veut dire qu'il faudrait de toute façon, même si ça n'est pas un groupement privé tel que cela existe, il aurait fallu qu'on puisse s'associer à d'autres communes pour avoir une masse suffisamment intéressante pour pratiquer des tarifs abordables vis-à-vis des familles.

Ce n'est pas par hasard si on a mis en place le quotient familial pour essayer de faire en sorte qu'il n'y ait aucun enfant à qui nous refusons la cantine, même si les parents ne payent pas le repas. Aujourd'hui, c'est le CCAS qui vient au secours de celles et ceux qui n'ont pas les moyens de payer un repas. Les repas évoluent entre 1 euro et 6 ou 7 euros, alors que dans la réalité, le repas est à 8 euros à peu près (c'est un chiffre général puisqu'on mélange dans les 8 euros les maternelles, les élémentaires, etc.), 6 euros maximum de paiement dans le cadre du quotient familial. Il y a 500 000 euros à la charge de la Ville dans la situation actuelle.

Mais vous avez raison, d'ailleurs un certain nombre de personnes ici présentes ont proposé que nous passions à une cuisine centrale, c'est vrai. On a fait les simulations, et dans la situation actuelle, on ne pourrait pas, vu le nombre d'habitants que nous avons, même si la densité, l'importance des jeunes qui fréquentent nos écoles est assez importante comparée à d'autres villes voisines, puisque vous avez, depuis la maternelle jusqu'au bac, dans toutes les écoles y compris privées, l'équivalent de 10 000 enfants par jour qui sont dans les établissements scolaires. Ce qui veut dire que quand on va chercher dans le privé les solutions qui ont été mises en place, chacun y va de sa propre solution. Certains se font livrer les produits et cuisinent sur place, d'autres se font livrer, comme nous, par un prestataire que nous avons sélectionné après maintes consultations, certains même ne font pas de restauration scolaire et demandent aux parents de pourvoir à cela. Nous, nous avons fait ce choix. Peut-être que les années qui viennent nous permettront de trouver des solutions plus proches de la réalité familiale, mais jusqu'à présent on n'a pas pu trouver des prix abordables, malgré le quotient familial, en simulant une cuisine centrale.

L'autre point que je voulais dire avant de passer la parole à M. GOYHÉNÈCHE, c'est que, M. TREVISAN, je crois que de toute façon, on aurait pu prendre votre déclaration de la dernière fois et la répéter, et nous y sommes quasiment : les arguments que vous avancez sont les mêmes que ceux des années précédentes. Moi, j'aurais aimé que vous puissiez dire par exemple : bien que nous ayons inscrit au budget 2023 un emprunt pour équilibrer le budget, nous n'avons pas touché un seul instant à l'emprunt. Donc on a pu gérer la situation difficile de l'année 2022 sans avoir recours à l'emprunt, ce qui n'est pas neutre dans beaucoup de communes.

Le deuxième point, c'est : pourquoi l'investissement ? Simplement, c'est parce que nous sommes au service des services publics et que l'investissement est un élément très important pour faire face à un certain nombre de demandes de nos concitoyens. Ma collègue qui est à ma gauche pourrait toute la soirée vous expliquer comment il faut répondre à des demandes en crèche, des demandes en inscription, des demandes dans les écoles, etc. Aujourd'hui, nous n'avons pas une seule remarque désagréable sur l'état de nos écoles, par exemple. Elles sont entretenues ; on n'attend pas qu'elles vieillissent pour pouvoir dépenser des sommes faramineuses pour les remettre en état. Donc l'investissement est un élément sérieux et très important. Il faut garder sa capacité à investir si on veut pouvoir maintenir des prix de service à la population accessibles et de bonne qualité.

Maintenant, je suis prêt à écouter des critiques – je ne vois pas pourquoi nous aurions la science infuse – mais nous avons choisi le chemin le moins mauvais pour aborder deux années qui ont été particulièrement difficiles pour tous nos concitoyens. Il est



certain qu'ils sont exigeants, et ils ont raison de l'être, sur un certain nombre de services à la population que nous avons pu maintenir et que nous avons pu développer, d'ailleurs, dans des conditions assez intéressantes et assez d'actualité. C'est-à-dire que doucement, nous faisons en sorte que les services publics de cette ville soient numérisés, permettent de répondre plus vite aux questions de nos concitoyens, et permettent surtout de prendre des décisions avec beaucoup plus d'arguments que ce que nous pouvions avoir par des déclarations d'intention qui n'étaient pas forcément suivies d'effets. J'ai d'autres choses à répondre à toutes les questions que vous avez soulevées, mais je vais passer la parole à M. GOYHÉNÈCHE pour la suite.

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Merci pour toutes ces remarques, qui sont là pour animer le débat. Néanmoins, on n'a pas tout à fait la même notion des mathématiques. Je prends un exemple. On a parlé de la DGF. Vous avez parlé d'une augmentation théorique – je rappelle qu'elle n'a pas augmenté – de 120 000 euros. Moi, je ne sais pas. L'Etat est en train de me dire lui-même qu'il augmente de 7 % entre novembre 2021 et novembre 2022. S'il y a une augmentation de 7 %, par rapport aux 3 millions d'euros de DGF, théoriquement, on aurait dû attendre, s'il y avait une indexation, 3,210 millions d'euros. Or, il y a toujours 3 millions d'euros, donc plus de 110 et pas plus de 120. Donc, je regrette, nous ne devons pas avoir les mêmes notions de mathématiques, puisque pour moi, 7 % de 3 millions, ça représente 210 000 et non pas 120 000. Mais je laisse ce débat de côté.

En revanche, sur les autres éléments : vous avez dit que c'était un choix de gestion. Oui, c'est une décision de choix de gestion et nous l'assumons totalement. Ce choix de gestion, pourquoi ? Je vous l'ai indiqué en commission permanente. Je vous ai indiqué, premièrement, que ce soutien à la section de fonctionnement est un soutien un petit peu exceptionnel, puisqu'il n'a pas vocation à être pérenne, par définition. Si tous les budgets sont délivrés année après année, il n'y a aucune raison. Il s'avère qu'il y a des réalisations un petit peu différentes, donc des possibilités qui se dégagent. Ces possibilités qui se dégagent sont réparties entre le fonctionnement et l'investissement. Pour le fonctionnement, qu'est-ce qui a été réservé ? Deux choses : premièrement, la possibilité – on ne sait pas – d'avoir à restituer les 300 000 euros qui ont été avancés et versés en 2022 au titre du filet de sécurité, et dont nous ne sommes pas certains encore aujourd'hui de pouvoir bénéficier. C'est quelque chose de tangible. Je ne vais pas inscrire dans les budgets des sommes dont je ne suis pas sûr. En revanche, je prévois dans les budgets si je dois les restituer. C'est de la gestion prudente normale.

Il y a d'autre part les dépenses imprévues, qui par définition sont imprévues et ne sont pas nécessairement récurrentes. On peut relancer, soutenir le fonctionnement à travers ces ressources, mais pas avec les autres ressources. Ça voudrait dire quoi, si on refinançait à chaque fois avec les ressources de l'année précédente le budget de fonctionnement ? Ça voudrait dire que chaque année, on serait dépendant du résultat de l'année suivante ? Ce serait quand même assez dramatique, comme gestion.

Deuxièmement, sur le fait qu'il y ait des excédents que vous constatez : c'est la conséquence de quoi ? C'est que nous n'avons pas eu à emprunter. Si nous n'avons pas eu à emprunter, nous avons économisé de l'intérêt et du remboursement de la dette : ces charges, vous les oubliez. Donc la bonne gestion, c'est de ne pas emprunter lorsqu'on n'en a pas effectivement besoin, mais d'en emprunter que lorsqu'on en a effectivement besoin. Et vous

n'avez connaissance de ce besoin malheureusement qu'en fin d'exercice, car vous n'êtes pas – ni vous, ni moi – devin pour savoir si toutes les opérations que vous avez prévues vont se réaliser de la façon dont vous les avez prévues. De ce point de vue, ce serait bien imprudent de gérer comme ça, et deuxièmement, ça entraînerait des conséquences sur le niveau d'emprunt qui, comme vous l'avez constaté, a été maîtrisé, reste maîtrisé et reste une marque de fabrique. Car la marque de fabrique, c'est la solvabilité de la Ville et sa capacité à emprunter à de bonnes conditions. Pourquoi les auditeurs externes estiment-ils que la Ville de Nogent est fiable en termes d'emprunt, et pourquoi dans l'avenir y a-t-il des possibilités d'emprunt pour financer les investissements ? Parce que justement, il y a cette gestion qui est rigoureuse au niveau du budget de fonctionnement. Ce serait une erreur d'interprétation que de penser qu'on peut réinjecter de l'argent acquis en le redépensant pour des dépenses de fonctionnement qui disparaîtront et qui ne seraient plus là l'année suivante pour les refinancements.

Vous avez dit, sur la politique d'investissement : « finalement, vous auriez pu basculer un peu plus dans le fonctionnement ». Si je bascule un peu plus dans le fonctionnement, je bascule un peu moins en investissement. Que vont dire les gens qui attendent la gare routière qui coûte 4,3 millions d'euros ? À la fin de l'année, ils vont dire : attendez. Je vais leur dire : j'ai mis tout dans le fonctionnement et j'ai rebasculé. La gare routière qui est à financer et qui est prioritaire doit être une priorité et donc nécessite la mobilisation d'un budget d'investissement significatif. Et je pourrais ajouter un certain nombre d'autres exemples, car – et c'est naturel – les Nogentais comme les autres citoyens demandent une évolution et une adaptation de leurs services. Ce travail d'adaptation est conduit en permanence et se traduit par une demande d'investissement extrêmement lourde. Vous avez 22 millions d'euros de budget d'investissement, mais la demande est bien supérieure. Nous le savons. Si nous avions 100 millions d'euros, nous pourrions dépenser 100 millions d'euros d'investissement, il n'y a pas de problème, il y a de quoi faire, il y a de la matière, il y a de la demande. Ce sont les arbitrages extrêmement tendus, extrêmement difficiles entre fonctionnement et investissement. La demande aujourd'hui est extrêmement forte sur un certain nombre de secteurs en matière d'investissement.

Je voudrais dire aussi, pour répondre à la remarque de M. HAGEGE, que la lisibilité des comptes n'est pas évidente cette année puisqu'il y a un certain nombre de reclassements qui ont été reproduits, donc il y a des évolutions qui paraissent anormales. Premièrement, je vous invite – comme ça a été fait d'ailleurs par certains de vos collègues – à poser ces questions par écrit pour vous apporter le plus facilement les réponses plutôt qu'en séance. Je ne répondrai que sur la philosophie générale et non pas poste par poste. Il y a un élément important qu'il faudra voir, et vous vivrez cet exercice l'année prochaine – nous vivrons cet exercice l'année prochaine –, c'est que nous basculons avec la M57. Donc nous allons changer de cadre comptable. Cette année déjà, un certain nombre d'évolutions ont été prises en compte pour nous préparer à cette évolution, à ces reclassements de postes comptables aux normes de la M57. C'est la raison pour laquelle, et vous l'avez repéré, il y a eu des évolutions un peu bizarres, je dirais, sur certains postes où traditionnellement on avait l'habitude de classer telle opération ici et telle opération là. Il faut déjà revisiter ceci à l'aune de la future M57 qui s'appliquera totalement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Donc le budget l'année prochaine sera encore plus

compliqué à lire, parce qu'il y aura des rattachements difficiles à faire entre les exercices précédents et l'exercice qui vous sera présenté en 2024.

Sur votre remarque sur le filet de sécurité : ça vous étonne, ça m'étonne, ça nous étonne : nous ne savons pas si nous en bénéficions. Mais ce sont malheureusement les règles fiscales qui s'appliquent à nous. On est dans un pays avec un certain nombre de dispositifs inventés pour permettre de faire face à des situations dramatiques. Si la commune qui a soudain sa note d'électricité qui explose par quatre, qui a 200 000 euros de budget et qui passe à 800 000 euros d'un coup, elle ne va pas trouver les 600 000 euros d'un coup, donc c'est sûr qu'elle tombe dans le cadre, elle n'a pas à hésiter. Nous, on n'est pas dans ce cas de figure : on a 1,5 millions d'euros de ponctions supplémentaires au titre de l'énergie et des fluides – ce n'est pas rien – plus les autres évolutions liées aux prix alimentaires et aux prix de marché. Donc c'est vrai que ça affecte notre capacité de financement, puisqu'on a des charges supplémentaires qui s'imposent à nous. On ne va pas se défilier, on ne va pas couper l'électricité dans les écoles ! Ça s'impose, on est obligé de les prévoir, donc ça a un impact par ricochet sur d'autres dépenses qu'il faut pouvoir financer, là encore par du récurrent et non pas par de l'exceptionnel. Car je ne pense pas, à moins que vous ayez un contrat particulièrement intéressant, que les prix de l'énergie viennent à s'effondrer et revenir au niveau des années 2019 ou 2018. Donc je pense qu'il faut s'adapter à ce monde nouveau, avec l'énergie extrêmement chère. Ça va peser un peu plus lourd et ça a une contrainte, donc il faut trouver des compensations sur le reste des évolutions par une adaptation, et notamment aussi par des plans d'investissement, de rénovation énergétique, d'isolation, qui réalisent de véritables économies. Elles ne sont peut-être pas immédiates en 2023, j'en conviens, mais c'est l'action continue qui a été menée et qui fait qu'aujourd'hui, grâce à cette politique d'investissement continue, on arrive quand même, à un moindre choc – ça se voit moins – énergétique qu'on aurait pu avoir si on n'avait rien fait du tout.

J'entends bien ces remarques, j'entends bien qu'on pourrait faire beaucoup de choses. Moi aussi, je rêve d'un Nogent avec beaucoup d'argent, beaucoup de projets, etc. Mais il y a quand même quelque chose qui est important, c'est savoir que si on veut faire ceci, il faut une fiscalité suffisamment conséquente. Quand vous proposez aujourd'hui d'encore diminuer ces taux de fiscalité, alors comment allez-vous financer ces charges obligatoires, es services publics, les investissements ? Quelle sera votre épargne brute demain pour emprunter ? Ce sont des questions que je peux vous retourner, et je préfère la gestion qu'on a menée depuis un certain nombre d'années à celle que vous proposez.

**M. TREVISAN.**- Je reviens sur les erreurs de calcul. Pour la DGF, ce qui était demandé, c'était qu'elle suive l'inflation, donc c'était 4,1 %.

**M. GOYHÉNÈCHE.**- L'Etat est en train de vous dire que l'inflation est à 7 %. Il l'indique lui-même : entre novembre...

**M. TREVISAN.**- Non, non, non. Lorsque vous avez construit le budget...

**M. le MAIRE.**- M. TREVISAN, si c'est pour nous rabâcher ce que vous avez dit tout à l'heure, ce n'est pas la peine. On peut comprendre. On a compris quelle était votre approche. Ce n'est pas la nôtre.

**M. TREVISAN.**- On m'a dit qu'il y a des erreurs de calcul, donc je précise. Moi, quand j'entends qu'il y a des erreurs de calcul...

**M. le MAIRE.**- Il n'y a pas d'erreur de calcul.

**M. TREVISAN.**- Quand on dit qu'il y a 40 % des recettes qui évoluent de 7 %, alors qu'il y a 60 % des recettes qui évoluent de 7 %, soit 2 530 000 euros d'augmentation...

**M. le MAIRE.**- Oui, et alors ?

**M. TREVISAN.**- Ce n'est pas grand-chose par rapport à une DGF qui a été calculée, suite à la demande de l'AMF, autour de 4,1 %. Pour les investissements, je reviens et j'arrête là, mais vous ne réalisez pas le montant des budgets des investissements. Il est là le problème : vous ne le réalisez pas, chaque année.

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Mais je n'emprunte pas non plus.

**M. TREVISAN.**- Oui, mais justement, heureusement. Donc vous pouvez très bien, à titre exceptionnel cette année, pour le pouvoir d'achat des Nogentais, diminuer la taxe foncière. Vous aviez largement la possibilité.

**M. le MAIRE.**- Aucune possibilité de diminuer la taxe foncière, cher monsieur. C'est le seul élément que nous avons pour contrôler les recettes de cette Ville. Ce n'est pas nous qui avons supprimé l'autonomie fiscale des collectivités. L'autonomie fiscale, nous ne l'avons que par le foncier. Or le foncier, ça fait neuf ans que nous n'y avons pas touché et il est hors de question d'y toucher.

**M. TREVISAN.**- Vous n'avez pas les mêmes taux à Paris par rapport aux taux de Nogent.

**M. le MAIRE.**- Vous, vous parlez. Moi, j'ai des responsabilités, M. GOYHÉNÈCHE a des responsabilités. Nous, nous parlons en tant que responsables, et non en tant que rêveurs. Une fiscalité comme celle-là est appelée à se stabiliser, parce que le foncier, dans une ville comme la nôtre, comme c'est le dernier élément qui nous reste pour avoir une certaine marge de manœuvre, nous considérons que tant que la valeur locative n'aura pas été véritablement modifiée, réformée, il n'y a aucune raison de toucher au taux du foncier. Le foncier, c'est l'Etat qui l'a fait bouger par les bases, parce qu'il n'avait pas le courage de nous apporter une certaine latitude sur la fiscalité en tant que telle. Actuellement nous n'avons que cela, il est hors de question de baisser le foncier.

**M. TREVISAN.**- C'est votre décision.

**M. le MAIRE.**- Oui, il se trouve que c'est notre décision et nous l'assumons totalement.

**M. TREVISAN.**- Nous, on fait partie de l'opposition. Il y a des points qu'on partage ; sur ce point-là...

**M. le MAIRE.-** Vous savez qu'il n'y a pas opposition, monsieur. Il n'y a pas opposition et majorité sur ce point-là. Vous ne pouvez pas faire parler des chiffres de la façon dont vous parlez. C'est tout.

**M. TREVISAN.-** Oui, mais écoutez. Vous dites les recettes de fonctionnement baissent de 3,5 %.

**M. le MAIRE.-** Je peux vous dire que moi, je ne vous aurais jamais pris comme adjoint aux finances, franchement.

**M. TREVISAN.-** Eh ben, moi, je n'aurais jamais voulu être dans votre équipe.

**M. le MAIRE.-** Mais vous savez que si vous voulez venir avec nous, vous pouvez, mais il faudra vous ranger à une politique qui n'est pas la vôtre. C'est ça, le problème. Ce budget est un budget politique. Ce n'est pas un budget qui vient...

**M. TREVISAN.-** J'aimerais que le modérateur intervienne, parce qu'il y a des choses quand même qui sont souvent dépassées par Monsieur le Maire ; j'aimerais qu'il intervienne pour remettre les choses en l'état.

**M. DAVID.-** Alors, moi je veux bien, à condition que vous n'interveniez pas sans demander la parole au Maire. Or vous êtes toujours en train de l'interrompre.

**M. TREVISAN.-** J'ai demandé la parole, il me l'a donnée gentiment.

**M. DAVID.-** Je suis désolé.

**M. TREVISAN.-** Je l'ai remercié. La seule chose, on peut reprendre plusieurs fois...

**M. DAVID.-** Alors ne parlez pas en même temps que lui.

**M. TREVISAN.-** On peut reprendre plusieurs fois des conseils municipaux où j'ai été pratiquement insulté, M. DAVID, vous n'êtes jamais intervenu. Vous êtes modérateur. Donc là, je vous demanderais d'exercer votre rôle.

**M. DAVID.-** Alors écoutez Je suis d'accord, peut-être, je ne suis peut-être pas intervenu, mais je vous ai laissé parler longtemps, notamment lors de la dernière séance du conseil municipal sur le ROB, vous avez parlé à peu près 20, 25 minutes. C'est pour ça que de ma propre initiative, j'ai dit au Maire que je prendrai la parole en début de séance pour dire qu'on respecterait l'article 14. Mais ça ne vous empêche pas, quand vous voulez intervenir, de demander la parole au Maire, comme c'est prévu dans le règlement intérieur, qui est le président de cette séance.

**M. TREVISAN.-** Mais moi j'ai demandé la parole, et je vous demande, M. DAVID, une nouvelle fois, d'intervenir en tant que modérateur quand le Maire dépasse les bornes.

**M. le MAIRE.-** Non mais attendez. Je voudrais savoir : si vous avez une capacité à remplacer le Maire, venez prendre ma place.

Mais il se trouve que la majorité n'aura pas envie de vous avoir comme leader. Je ne comprends pas pourquoi il faut que vous trouviez un aspect négatif à ce qui est présenté aujourd'hui et qui est un budget confortable pour l'avenir. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas baissé la garde. Si nous voulons garder des marges de manœuvre, c'est pour continuer à travailler sur la qualité des services et pour faire en sorte que les Nogentais ne soient pas, directement ou indirectement, touchés par la situation dramatique que nous vivons. Aujourd'hui, les taux d'inflation, chacun se les envoie à la figure. Certains parlent de 5, d'autres de 7, etc. : ça change tous les jours. Et quand quelque chose change tous les jours, il faut que les responsables des finances d'une ville se préparent et aient de quoi répondre à ces variations. Aujourd'hui, personne ne peut dire comment sera la situation dans les mois qui viennent. Ce budget est un budget de précaution, mais en même temps un budget volontaire, puisque nous tenons à ce qu'il soit sincère. C'est ça, la véritable question. Parce que si l'Etat – et pas l'actuel, l'Etat en général – a la possibilité d'avoir une dette, nous, nous n'avons pas la possibilité d'avoir une dette, et il faut toujours prévoir des situations difficiles à passer.

A partir de là, s'il fallait que je fasse un choix, eh bien, c'est le social que je choisirais. Ce n'est pas tout ce que vous avez dit tout à l'heure. Ce n'est même pas la gare routière du RER A. Moi, face au social, je m'en fous, de la gare routière. Seulement, on va faire en sorte de régler ce problème pour qu'il soit derrière nous et plus devant nous. En revanche, il y a d'autres sujets qui vont apparaître dans les semaines et les mois qui viennent, notamment l'augmentation du nombre de logements au Cèdre, pour que les personnes qui ne peuvent plus assumer leur avenir chez elles puissent venir dans un lieu qui est pris charge. C'est créer des nouveaux logements pour les seniors dans ce secteur-là, et nous avons un programme qui va sortir – j'espère, d'ailleurs – dans les mois qui viennent pour pouvoir augmenter le nombre de places, mais aussi pour agrandir les services destinés aux personnes qui sont dans le besoin. C'est ça qui nous intéresse, parce qu'on ne veut pas être ceux qui ont laissé sur le trottoir des personnes qui avaient besoin de nous. Par conséquent, les réserves – ou les provisions, appelons ça plutôt des provisions – qu'a signalé M. GOYHÉNÈCHE ne sont pas là par hasard. Elles sont là pour faire face à toute situation qui pourrait se présenter à nous.

Je dis franchement qu'on peut comprendre vos remarques, mais après les deux ans que nous avons passés, ces remarques viennent un peu tôt. Nous verrons dans les années qui viennent si on peut se payer le luxe d'investir un peu plus et par conséquent de réaffecter à l'investissement un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été effectuées. Vous avez prononcé tout à l'heure un terme qui me plaît beaucoup, et c'est ce que nous avons donné comme consigne au service des marchés, entre autres : passée une certaine somme, il nous faut travailler sur des APCP, c'est-à-dire sur des autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui permet de ne pas inscrire la totalité d'un investissement sur l'année considérée, mais de l'étaler sur trois ans, avec des subventions associées. C'est quelque chose qui va nous donner une certaine fluidité au niveau des investissements et une capacité à investir là où nous n'en avons pas.

Mais, même problème : il faut aller chercher des subventions. Et les subventions ne viendront – on l'a bien vérifié l'année dernière et cette année – que vers des Villes qui ont la capacité à les absorber dans des conditions correctes. Ce n'est pas pour garder

la tête au-dessus de l'eau qu'on les demandera, c'est pour faire quelque chose de plus à destination des habitants de cette ville. A partir de là, tout le reste peut être modifié, mais tout dépend d'où vous voulez aller. Nous, politiquement, nous savons où nous voulons aller. Nous avons un combat à mener, c'est l'énergie et c'est la solidarité avec toutes celles et tous ceux qui ont des problèmes quand ils se présentent à Auchan à Fontenay-sous-Bois et qu'ils repartent avec un caddie à moitié vide parce qu'ils n'ont pas pu acheter ce qu'il leur fallait pour vivre au quotidien. C'est quand on aide les Restos du cœur de Fontenay avec lesquels nous effectuons un travail phénoménal – *ils font un travail phénoménal* – pour que certains aient quand même la possibilité de finir le mois.

Vous savez, il y a un chiffre – non, il y a une situation, plutôt – dont il faut bien se rappeler : en juillet de l'année dernière, nous avons dépensé tout ce qui était prévu en énergie. Avec les variations de coûts du gaz et de l'énergie en général, nous en étions là. Comment nous avons terminé l'année ? Peut-être en partie par la non-utilisation d'une certaine somme en investissement qui s'est trouvée dans les reports pour cette année, ce que je ne souhaite pas : les reports ne sont pas une façon de gérer une Ville. Là-dessus, on est d'accord. Mais ces reports sont dus au fait que la situation nous est tombée dessus ; on ne nous prévient pas quand le prix de l'énergie double que ce soit au kilowattheure ou au mètre cube de gaz. Ce sont des réalités. Et les précautions dont parlait M. GOYHÉNÈCHE sont là pour nous permettre de passer au travers de ces situations, qui sont difficiles mais qui doivent avoir une réponse de notre part parce que nous n'avons pas envie d'endetter la Ville plus qu'elle ne l'est. Elle est réputée être une ville non endettée et elle le restera, parce que c'est la meilleure façon de lui donner des marges de manœuvre que d'autres Villes n'ont pas. Quand la ministre chargée des collectivités territoriales est venue à Créteil il y a trois mois, elle a demandé aux villes qui étaient présentes – il y a 47 villes dans le département – si elles avaient des difficultés pour pouvoir aborder le budget 2023. Il y a la moitié de mes collègues qui ont levé la main en disant « nous, on ne sait pas comment boucler notre budget ». Mettre sous perfusion la moitié des villes du Val-de-Marne qui ont, par rapport à nous, encore plus de problèmes en matière de solidarité et de difficultés de populations qui ont un problème de survie, cela fait réfléchir. Notre problème, notre question à nous, c'est de se dire : il ne faut pas que nos concitoyens se retrouvent dans la situation d'être dans une Ville qui ne peut pas boucler son budget. Parce que, vous m'excusez, c'est facile de boucler un budget : on augmente le prix du repas, on augmente les prestations, on augmente un certain nombre de choses. Ça, on sait faire. Eh bien, nous, nous n'avons pas voulu faire comme ça. Voilà où nous en sommes : le budget aujourd'hui n'est pas le meilleur budget de la terre, mais c'est un budget qui tient compte des difficultés qu'ont les collectivités à assurer un service quotidien de qualité à leurs habitants.

**M. HAGEGE.-** Je n'ai pas posé beaucoup de questions mais sur les trois questions, j'ai eu deux non réponses. J'ai bien compris pour les réaffectations que c'était lié à la préparation de la M57 en 2024. En revanche, il y a deux questions où il faut juste répondre oui ou non. Le filet de sécurité 2022, est-ce qu'il est dans le compte administratif 2022 ou pas ? C'est oui ou non. Et la deuxième question : est-ce que je vais enfin recevoir les plans de financement que je demande ? Parce que ça m'intéresse quand même, les investissements. Est-ce que je pourrais recevoir une fois pour toutes les plans de financement associés aux subventions qu'on demande ? Oui ou non.

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Pour le filet de sécurité, c'est ce que j'ai indiqué en commission permanente : il y a eu 300 000 euros qui ont été sollicités pour l'exercice 2022 et qui ont été effectivement encaissés, qui sont susceptibles d'être remboursés, puisque si nous n'y avons pas droit – et ça nous le saurons à la fin de l'année 2023 – nous devons rembourser ces 300 000 euros, si nous ne rentrons pas dans des critères. Je vous avais expliqué le « bingo pipeau » la dernière fois.

Pour les plans d'investissement, chaque projet est effectivement assorti de demandes de subvention, là aussi qui demandent un certain temps et sont construits avec l'idée, la possibilité *de*, mais il faut attendre que la subvention soit effectivement votée et même notifiée pour qu'on puisse avoir un engagement sûr et les inscrire dans les budgets. C'est pour ça que vous avez vu apparaître cette année par exemple un certain nombre de subventions qui correspondent à des notifications qu'on a pu obtenir, bien que ces subventions aient été sollicitées depuis un certain temps.

**M. LE MAIRE.**- Je poursuis sur ce que vient de dire M. GOYHÉNÈCHE. La subvention concernant le Pavillon Baltard et l'église (subvention de 1,4 millions d'euros), nous sommes les seuls à l'avoir reçue sur le Val-de-Marne. Nous l'avons attendue presque six mois – au moins six mois. Nous allons l'utiliser pour partie parce qu'en montant le projet, il nous faut avoir un APCP, c'est-à-dire un étalement des dépenses sur deux-trois ans. Cependant, il y a des dépenses qui sont subventionnées, mais sous conditions. Le tout, c'est d'être dans les conditions pour pouvoir les utiliser. C'est-à-dire qu'on nous autorise à utiliser par exemple 900 000 euros sur un autre domaine, à condition *que* : il faut la sortir pour telle date, il faut apporter des subventions de tel montant, etc., et ensuite on peut utiliser cette subvention. Il y a des conditions à créer et nous travaillons à les trouver.

La subvention concernant la gare des autobus du RER A : nous avons attendu un an pour obtenir la subvention qu'ils nous devaient pour faire l'opération. On a eu la notification, mais on attend encore le versement. Pour ce cas-là, je ne dis pas qu'on a pris un risque aveugle, mais on a pris le risque de l'inscrire. La notification vient de nous parvenir. Les autres institutions, comme la région, entre autres, et le département (moins le département, mais plus la région) mettent beaucoup de temps à aider les collectivités – mais on ne va pas le leur reprocher : ils sont dans la même situation que nous. Ce qui est sûr, c'est que nous pouvons dire que la gare des autobus sera faite cette année parce qu'on vient d'avoir la notification de la subvention régionale il y a très peu de temps, il y a deux ou trois mois. Ce n'est pas par hasard s'il y a des retards ; c'est parce que les autres aussi sont en retard. Par exemple, pour certains équipements mais surtout aussi pour la voirie, il y a un manque de livraison de matériel et de produit. Parfois, vous voulez faire une rue, mais vous n'avez pas tous les tous les ingrédients pour pouvoir le faire. Globalement, les collectivités sont au même niveau que les particuliers ou les entreprises. Nous vivons cruellement la raréfaction d'un certain nombre de produits dont on a besoin pour pouvoir gérer la Ville au plan d'investissement. Maintenant, vous n'avez plus grand monde qui vous garantit la livraison à une date précise. Ce n'est pas spécial à la Ville ; c'est spécial à tous les habitants de ce pays. L'année 2023 devrait pouvoir nous ramener un peu de rationalité – appelons ça comme cela – au niveau financier, en espérant qu'au lieu de brûler des



voitures de gendarmes, on s'occupe plutôt de la vie quotidienne de nos concitoyens. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme GUIMARD.**- J'ai deux points. Le premier, je voudrais revenir sur la restauration scolaire. Il y a un vrai problème de qualité des menus pour les enfants servis par le prestataire, et ce malgré la pression exercée par Madame DELANNET sur ce point. Les enfants, pour la plupart, ne finissent pas leur repas. Les Nogentais ont fait un effort, parce qu'il y a une augmentation du prix des repas qui a été votée en septembre dernier de 8 %, et le problème est toujours là. Donc est-ce qu'on ne devrait pas faire vraiment une étude complète sur le principe de la...

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas compris, Madame, quel problème ? « Le problème est toujours là » : quel problème ?

**Mme GUIMARD.**- De la qualité des repas qui sont servis par le prestataire.

**M. LE MAIRE.**- Eh bien, Madame DELANNET va vous répondre sur la qualité des repas.

**Mme GUIMARD.**- Non, non, mais attendez, je n'ai pas fini.

**M. LE MAIRE.**- Ah bah, si.

**Mme GUIMARD.**- Non, je n'ai pas fini.

**M. LE MAIRE.**- Non, mais vous n'avez pas 36 questions à poser. Vous posez une question sur les repas.

**Mme GUIMARD.**- Non, je n'ai pas posé la question. J'ai fait un constat que la qualité des repas...

**M. LE MAIRE.**- Vous-même ? Vous avez fait un constat vous-même ?

**Mme GUIMARD.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Vous participez aux commissions de repas ?

**Mme GUIMARD.**- Oui, tout à fait.

**M. LE MAIRE.**- D'accord.

**Mme GUIMARD.**- Donc j'écoute ce que disent les parents. Madame DELANNET met de la pression, j'étais présente. Cela étant dit, on devrait pouvoir réfléchir sur une cuisine centrale positionnée à Nogent.

**M. LE MAIRE.**- Je viens de vous répondre, Madame.

**Mme GUIMARD.**- Oui, mais laissez-moi...

**M. LE MAIRE.**- Vous lisez un papier que vous avez écrit avant de venir en séance.

**Mme GUIMARD.**- Mais non, je ne l'ai pas...

**M. LE MAIRE.**- Vous avez déjà les réponses.

**Mme GUIMARD.**- Mais attendez, laissez-moi terminer, Monsieur le Maire. J'essaie de placer une minute, j'ai un peu de mal. Je voulais simplement signaler que Neuilly-sur-Marne, qui a environ 35 000 habitants, a une cuisine centrale.

**M. LE MAIRE.**- Avant c'était le Perreux qu'on me montrait, maintenant c'est Neuilly-sur-Marne. Alors, allons-y, comparons-nous à Fontenay-sous-Bois, à Neuilly-Plaisance, à Noisy-le-Sec, etc.

**Mme GUIMARD.**- Bon. Ce que je constate, c'est que vous ne souhaitez pas ouvrir le dossier. C'est très regrettable pour les enfants nogentais. Une fois de plus, ils ne seront pas servis.

**M. LE MAIRE.**- Nous n'ouvrons pas le dossier parce que nous venons de le fermer.

**Mme GUIMARD.**- Eh bien écoutez, partagez alors ce dossier, comme ça on sera informé et ça sera un point qui sera examiné par tous et compris par tous. Le deuxième point que je voulais aborder, puisque vous me pressez, c'est sur le règlement intérieur. M. DAVID, vous avez fait référence et rappel au règlement intérieur qui a été voté en janvier 2020. En fait, avec la nouvelle mandature, on aurait dû voter un règlement intérieur dans les six mois, ce qui n'a pas été fait. Monsieur le Maire, nous vous avons posé la question ; nous avons demandé que ce soit mis à l'ordre du jour. Vous ne nous avez pas donné de réponse et donc nous n'avons toujours pas voté le règlement intérieur pour la mandature en cours, ce qui aurait dû être fait.

**M. DAVID.**- Et vous croyez que ça aurait changé le temps de parole ?

**Mme DELANNET.**- En commission de menu, effectivement nous avons les remontées des familles. Vous n'êtes pas sans savoir quand même que vous avez beaucoup de demandes de familles qui ne veulent pas de sucre, qui ne veulent pas de sel, qui ne veulent pas de féculents, qui ne veulent pas de gâteaux. Et la dernière commission, vous étiez là, il y a des parents qui sont montés au créneau en disant que... Nous, on n'est pas là non plus pour retirer tout ce que les enfants aiment. Vous en êtes témoin, Madame. Quand on met un éclair au chocolat, on nous dit : « Ah ! du chocolat, mon Dieu ! » J'entends que la qualité des repas... et on l'a fait remonter : je pense qu'il y a eu effectivement des repas qui étaient moyens, mais on a quand même une qualité qui est revenue depuis un certain temps et ça a été signalé lors de la dernière commission des menus.

**Mme GUIMARD.**- Moi, je ne mets pas en cause des choix qui sont faits sur le chocolat ou les gâteaux. C'est sur la qualité globale, puisqu'on a vu qu'il y avait un gros problème de satisfaction des enfants. Il y a beaucoup de produits qui vont à la poubelle. Vous avez même donné des pénalités au prestataire.

**Mme DELANNET.**- Oui.

**Mme GUIMARD.**- Donc on a un souci.

**Mme DELANNET.-** Non. Vous amplifiez un petit peu quand même. Ce que je veux dire par là, c'est que quand on parle des maternelles, et vous êtes témoin, les enfants mangent, parce que c'est au calme, il y a un adulte pour huit. Quand on est en self, ce n'est pas du tout la même chose : les enfants se servent tout seuls et ils deviennent de plus en plus difficiles. Je ne dis pas que la restauration collective, c'est génial ; c'est de la restauration collective. Effectivement, les pénalités, on les a mises, mais c'était pour le mois de juillet et le mois d'août. Depuis le mois de septembre ça s'est amélioré puisque les pénalités ont été mises, mais c'était bien antérieur à la rentrée scolaire. La dernière commission, vous étiez là et vous avez bien vu qu'il y avait une amélioration. Et on continue et on continuera à le faire. Actuellement c'est hyper compliqué puisqu'avec les grèves on est obligé de faire des changements de menus au dernier moment pour éviter le gaspillage alimentaire, donc c'est hyper compliqué actuellement de donner du positif ou du négatif. C'est vrai qu'il y a beaucoup de ruptures, donc on pallie mais il y a aussi la demande des familles de toujours avoir des compotes, des yaourts. C'est ce qu'on a vu à la dernière commission, c'est que les enfants aient aussi des repas qu'ils aiment. Ils n'ont pas des tonnes de frites. Ce sont des portions, tout est grammé, donc ce n'est pas parce qu'on a mis des frites avec un éclair au chocolat que les enfants vont prendre cinquante kilos. Quand vous avez poulet-frites avec un dessert sympa, je peux vous dire qu'on n'a pas de gaspillage alimentaire. Mais des fruits, des compotes, des fruits, des compotes, des yaourts... c'est vrai qu'on a envie aussi, nous, que les enfants puissent avoir des repas un peu sympas. Et maintenant, les parents – vous étiez là – nous demandent aussi de pouvoir leur faire plaisir le temps du midi. Comme ils l'ont précisé en commission de menu, beaucoup d'enfants, pour le quatre heures, ont des chips, des boissons sucrées, des gâteaux industriels, donc je ne vois pas pourquoi nous, en restauration collective le midi, on ne devrait donner que des choses non salées, non sucrées. On a remis le sel à disposition des enfants, qui avait été demandé avant d'être enlevé. On nous a demandé de mettre de l'huile d'olive, on l'a mis. A chaque commission les parents changent et à chaque fois on a des demandes différentes : yaourt sucré, yaourt non sucré, mon fils mange des yaourts nature, etc. On ne peut pas : ce sont 2200 repas qui sont servis, effectivement c'est compliqué. Mais je pense qu'il y a eu une amélioration et on continuera à mettre la pression à notre prestataire. De toute façon, leur contrat se termine en 2024, donc sachez qu'on sera très vigilants jusque-là.

**M. BOILEAU.-** Les seniors sont peut-être moins difficiles que les enfants, mais j'étais à la dernière commission des menus également du CCAS, et autant pour les repas emportés livrés à domicile que les repas servis au restaurant du Cèdre, il a été noté plutôt une amélioration de la prestation d'Elior, et pas de réclamation particulière sur les utilisateurs.

**M. GENÉ.-** Je ne voulais pas intervenir particulièrement, mais moi, j'ai eu mes trois petits-enfants qui ont fait la maternelle, le primaire, et j'en ai encore un en maternelle, un en primaire et un au collège, depuis dix ans, puisque l'aîné a douze ans. Ils ne se plaignent pas trop en maternelle, ils ne se plaignent pas du tout au collège. Les miens ne sont pas en école privée, mais dans les écoles privées ils ne se plaignent pas. En revanche, pendant dix ans, j'ai entendu beaucoup de plaintes de mes petits-enfants sur la cantine dans les écoles publiques de la Ville. Donc il y a quand même un fond de vrai, parce que si le même élève, quand il passe au collège Watteau ou Branly, il ne se plaint pas, et quand il était en primaire, il se plaignait.

**Mme DELANNET.-** Je n'ai jamais dit que ce qu'avait dit Mme GUIMARD était mensonger, attention. Ne déformez pas. Je suis en commission avec Madame et je sais très bien ce qui est dit. Ce que je veux dire, laisser exactement la même nourriture en maternelle que les élémentaires, je confirme que les goûts changent, qu'il y a effectivement eu des difficultés mais que là, il y a une amélioration et il faut aussi le noter. Et on continuera à être vigilant. On entendait Neuilly-sur-Marne, Fontenay, le Perreux. Nous avons une réunion avec les villes du territoire très régulièrement, et la plupart des villes soient sont en liaison froide, comme Vincennes, Joinville, n'importe quelle commune qu'on peut citer : on se retrouve toutes avec les mêmes difficultés. Il y a deux prestataires, Sogeres et Elior, donc le choix est vite fait. On peut citer aussi les villes rurales où c'est encore différent puisqu'il y a les produits locaux. Je n'ai jamais mis en doute la parole de Mme GUIMARD, mais je dis qu'il y a quand même une amélioration et on continuera à travailler dessus. Mais on ne peut pas donner des noms de villes comme ça, en disant « eux, ils ont une restauration sur place » et oublier aussi toutes les communes du territoire qui sont en restauration collective.

**M. GENE)-** S'il y a une amélioration, je m'en félicite. Il doit y en avoir une probablement, parce que ma petite fille ne se plaint pas depuis le début de l'année.

**M. LE MAIRE.-** Eh bien, écoutez, si vous pouviez périodiquement donner l'avis de votre petite fille à Mme DELANNET avant ces séances, ce serait peut-être une façon de nous aider.

Je vais vous proposer de passer au vote sur la première délibération, c'est-à-dire la 23 (reprise anticipée des résultats du budget primitif 2023) : qui s'abstient ? Qui vote contre ?

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour dont 9 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme VIDAL, Mme BOSSETTI, M. BITTON, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, Mme OUZENDJA, M. CUCURULLO et Mme YELLES) et 8 votes contre de L'Union pour Nogent dont 2 pouvoirs (Mme ARMAND et M. OLIVE), approuve la reprise anticipée des résultats du Budget Primitif 2023.*

### **23/24 Exercice 2023 – Vote du Budget primitif – Budget principal**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des abstentions ? Oui : deux abstentions. Des votes contre ? Non.

*Le Conseil municipal, par 28 voix pour dont 8 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme VIDAL, Mme BOSSETTI, M. BITTON, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, Mme OUZENDJA, M. CUCURULLO), 2 abstentions de Nogent – Solidarité, Ecologie, Citoyenneté dont 1 pouvoir (Mme YELLES) et 8 votes contre de L'Union pour Nogent dont 2 pouvoirs (Mme ARMAND et M. OLIVE, vote le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023.*

### 23/25 Exercice 2023 – Vote des taux des impositions directes locales

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Ce qui vous est proposé, c'est de maintenir les taux de l'année précédente, à savoir : sur le foncier bâti 33,47 %, sur le non bâti 74,03 %, et sur l'habitation 23,79 %, sans changement par rapport à l'année dernière.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

**Mme GUIMARD.**- Pour rappel aux Nogentais qui nous écoutent, l'impôt foncier c'est la base locative de son bien X le taux d'imposition.

**M. LE MAIRE.**- Vous l'avez donné de façon importante depuis tout à l'heure. Si vous, vous donnez une explication de vote, je vais demander à chacun une explication de vote. Je ne vois pas l'intérêt.

**Mme GUIMARD.**- La valeur locative a été revalorisée de 7% par l'état et le taux qui est à votre main vous dites que vous ne l'augmentez pas.

**M. LE MAIRE.**- Je ne vois pas l'intérêt, Madame. Je ne vois pas l'intérêt.

**Mme GUIMARD.**- Ce taux vous pourriez le baisser pour atténuer la pression fiscale locale sur les Nogentais qui va augmenter de 7%.

**M. LE MAIRE.**- Non, c'est vrai, c'est bizarre.

**Mme GUIMARD.**- Pour cette raison, nous votons contre cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Ecoutez, quand vous levez la main pour prendre la parole, il faut que vous ayez quelque chose à dire. Or, ce que vous dites, vous nous l'avez dit pendant au moins un quart d'heure tout à l'heure.

*Le Conseil municipal, par 28 voix pour dont 8 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme VIDAL, Mme BOSSETTI, M. BITTON, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, Mme OUZENDJA, M. CUCURULLO), 5 abstentions de L'Union pour Nogent dont 2 pouvoirs (Mme ARMAND et M. OLIVE), 2 abstentions de Nogent – Solidarité, Ecologie, Citoyenneté dont 1 pouvoir (Mme YELLES) et 3 votes contre de L'Union pour Nogent vote le taux des impositions directes locales.*

### 23/26 Exercice 2023 – Subventions allouées en faveur du Centre communal d'action social, de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard et de la régie personnalisée chargée de la gestion du centre nautique

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Pour le CCAS, inscrits au budget : 856 000 euros, Scène Watteau-Pavillon Baltard : 500 000 euros ; régie personnalisée centre nautique : 1 250 000 euros. Ce sont des montants identiques à ceux de l'année précédente.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Merci.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés, approuve les subventions allouées en faveur du Centre Communal d'Action Sociale, de la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard et de la régie personnalisée chargée de la gestion du centre nautique.*

**23/27 Exercice 2023 – Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social**

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Nous avons eu une réunion un petit peu avant cette séance du Conseil municipal, donc vous voyez là par nature (culturel, patriotique, social, sportif, éducatif et scolaire) la répartition des 681 000 euros consacrés à ce budget pour l'exercice 2023.

**M. LE MAIRE.**- Oui, vous vouliez dire une chose avant qu'on vote ?

**M. LAMPRECHT.**- Oui, monsieur le Maire, j'ai un problème avec cette délibération, comme on vote pour ou contre la totalité dans tout le détail des subventions qui sont allouées. Je voulais pour ma part intervenir, en accord avec mes collègues, sur la situation de la MJC. On en a parlé et on vous remercie d'avoir mis en place la commission qui a eu lieu avant le Conseil municipal sur l'attribution des subventions qui nous a expliqué la ventilation des différentes sommes. On n'était pas opposés aux subventions aux associations. En revanche, pour ce qui est de la MJC, on a formulé un vœu qui était que la subvention puisse être augmentée. C'est l'occasion de pouvoir en faire état au cours du Conseil municipal, et de vous demander si on peut voter à part la subvention de la MJC, puisqu'on est pour les subventions au plan général, par contre pour ce qui est de la MJC on aurait souhaité qu'elle soit réaugmentée. C'est un lieu qu'on fréquente tous, en tant qu'utilisateurs, avec nos enfants ou petits-enfants, et on n'est pas étrangers à la situation, comme vous l'êtes aussi : vous avez tout à l'heure expliqué que le social est important pour vous et je partage cette opinion. Donc on voulait faire remarquer à nos collègues qu'on aurait souhaité que la subvention puisse être augmentée.

**Mme DELANNET.**- J'entends ce que vous dites. On a également diminué le budget du pôle jeunesse. Les enfants, pour 10 euros de cotisation peuvent faire des activités, ils peuvent faire plein de choses. Moi, j'entends mais pour la MJC ce sont quand même des tarifs qui sont assez élevés. Le budget du pôle jeunesse a diminué parce que le fonctionnement cette année était une priorité pour que le budget puisse passer. Je pense que toutes les associations doivent fournir un effort et le pôle jeunesse est là pour pallier, pour les jeunes du quartier, les jeunes nogentais. C'est pour tout le monde pareil. Moi, dans ces cas-là, j'ai envie de vous dire : ce budget pour le pôle jeunesse, pensez-y.

**M. LAMPRECHT.**- Mais mon propos n'était pas d'opposer le pôle jeunesse et la MJC. Là, on est sur une subvention allouée aux associations, donc le pôle jeunesse n'étant pas une association...

**M. LE MAIRE.**- Oui, mais combien nous attribuons à la MJC cette année dans ce budget ?

**M. LAMPRECHT.**- D'après ce que j'ai vu, c'est 60 000 euros, alors que l'an passé, c'étaient 73 000 et quelques euros. La subvention a été baissée.

**Mme DELANNET.**- Vous avez le loyer. Il faut rajouter tout ce que coûte la MJC. Il y a le salaire du directeur, il y a la location, il y a les fluides, il y a tout ça.

**M. LAMPRECHT.**- Mon propos était juste de mettre peut-être l'attention pour augmenter un peu la subvention.

**M. LE MAIRE.**- Non, mais, cher monsieur, cher collègue, je crois que vous vous étiez dit : « il faut que je parle de la MJC pour que je me fasse bien voir de la part de la direction ».

**M. LAMPRECHT.**- Non, j'y crois fermement.

**M. LE MAIRE.**- Vous voulez que je vous rappelle une chose ? Il y a trois mois, la présidente et le directeur de la MJC m'ont appelé parce qu'il fallait qu'on les sorte de la panade, dans la mesure où il fallait verser très rapidement 20 000 euros pour qu'ils ne soient pas mis en difficulté au plan financier et au plan juridique. Ça a été fait. D'accord ? Le deuxième point, c'est que j'ai reçu il y a un mois de la fédération des MJC une facture à régler de 80 000 euros. C'est l'adhésion à la fédération, c'est le salaire du directeur et c'est un certain nombre de milliers d'euros votés pour le fonctionnement de la fédération des MJC. Alors ne dites pas que la MJC est traitée de façon un peu ségrégative.

**M. LAMPRECHT.**- Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Il n'y en a pas. La MJC utilise un bâtiment, on ne lui fait payer rien.

**M. LAMPRECHT.**- C'est tout à l'honneur de la municipalité de le faire.

**M. LE MAIRE.**- Aujourd'hui, la MJC, c'est comme toutes les autres associations. Vous savez, j'ai une association qui a une subvention de l'ordre de 40 000 euros qui a dit à mes collègues : « Cette année, je n'en ai pas besoin, j'ai ce qu'il faut en réserve. L'année prochaine, on verra. » Parce qu'elle participe à la vie de la Commune. Elle sait très bien, cette association, qu'on a une difficulté, et elle préfère que la somme soit attribuée à une autre association plutôt qu'à elle, parce qu'elle n'en a pas besoin. Donc ce que je voudrais, c'est que chacun pense qu'il est dans une équipe, dans le monde associatif. Et dans le monde associatif, s'il y a bien des solidarités à développer entre clubs, c'est bien là qu'il faut les avoir. Alors, moi, je veux bien. La seule chose que j'ai acceptée, en ce qui concerne la MJC, c'est de leur verser plus fréquemment. C'est-à-dire, en fait, dans la progression de l'année on avait un plan de versement de la subvention qui ne correspondait pas à des attentes de la MJC sur certaines dépenses qui arrivent au mauvais moment, c'est-à-dire au moment le plus bas de la trésorerie, dans la mesure où le plus haut c'est quand les usagers cotisent. Après, il y a le fonctionnement de l'année et il y a un moment de l'année où ils sont dans la vague basse. Donc on a accepté de leur faire un versement qui suit l'évolution de leurs dépenses, de façon qu'ils ne soient pas dans une situation difficile au plan du paiement. Donc sachez qu'on ne les traite pas à la légère ; on les suit de près et si jamais ils avaient un problème, ils n'ont qu'à le demander et on réglera ce problème-là.

**M. LAMPRECHT.**- J'en conviens. Je proposais juste de remonter, faire un effort exceptionnel puisque c'est conjoncturel.

**M. LE MAIRE.**- Il ne faut pas que ce soit détrimment des collègues, mais c'est surtout la façon dont on verse la subvention. On la verse par tranches : ça, on va le modifier exceptionnellement pour la MJC, de façon qu'on corresponde à la partie basse de leur budget. C'est tout. Et ça on sait le faire, on le fera.

**M. LAMPRECHT.**- En tout cas pour l'avoir fréquentée, moi, gamin, ado, et maintenant autour de ma fille et d'autres, je vous confirme qu'elle a une utilité réelle.

**M. LE MAIRE.**- Moi aussi. Mon meilleur copain y séchait les cours d'Édouard Branly C'était le champion de la guitare avec Souchon. C'est de lui que je parle. Ce que je veux dire, c'est qu'on suit la MJC et on a pris l'engagement auprès de la direction de les suivre dans des conditions qui leur permettront de tourner correctement.

**M. LAMPRECHT.**- En tout cas, on est favorable aux subventions ; en revanche on aurait souhaité que pour la MJC il y ait un effort conjoncturel de fait.

**M. LE MAIRE.**- Oui, mais regardez, imaginez que chacun d'entre nous dise : « je voudrais voter ci, je voudrais voter ça ». C'est un package. Sachez quand même, si vous avez bien regardé le budget, que nous avons repris la même somme que l'année dernière pour l'ensemble. Ça, c'est sûr. Bien. Est-ce qu'il y a une abstention sur ce rapport de subventions ?

**M. HAGEGE.**- Excusez-moi, j'aimerais aussi dire une petite chose concernant les associations. Je voudrais rapidement parler des Moineaux de Nogent. Vous savez qu'on a été... Il ne faut pas regarder les yeux en l'air, Jean-Paul, c'est quand même hyper important. On a eu cette émission qui nous est tombée sur la tête la semaine dernière. Ça a ébranlé beaucoup de gens, alors ça m'appelle à deux petites réflexions. La première, c'est que nous, on est tombé des nues. Je sais que vous, vous étiez au courant depuis plus longtemps que nous : nous, c'est quelques jours ; vous, c'est sûrement plusieurs mois. On aurait bien aimé qu'à un moment donné, dans une commission, même une commission non officielle, vous nous ayez parlé du problème. Parce que quand ça nous tombe dessus en même temps que tous les Nogentais alors que nous sommes élus à Nogent et qu'on n'a pas de réponse à donner aux parents (parce qu'on a été sollicités, en tout cas moi je l'ai été), on a l'impression de dire : « Bah, je ne sais pas. » Et quand on dit « je ne sais pas », on a l'impression de couvrir quelque chose qui est juste abominable, et je pense que vous êtes d'accord avec moi. Donc c'était une situation qui n'était pas facile à vivre et je pense qu'il aurait été bien que vous nous mettiez au courant avant. Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est que quand je regarde les subventions qui ont été données à cette association dont on sait déjà depuis plusieurs mois, voire années, que c'est une association qu'il ne fallait plus aider : en 2020 on leur a donné 25 000 euros, en 2021 on leur a donné 13 000 euros, et en 2022, là où vraiment il n'y a plus de doute sur le fonctionnement de cette association, on leur a encore donné 15 000 euros, sans parler des prestations : j'ai vu aussi qu'ils avaient une prestation en nature en 2022, c'est-à-dire qu'ils ont eu la jouissance de leur local puisque c'est dans le budget. Je voulais juste avoir une explication là-dessus, votre opinion, et nous dire un peu ce qu'il en est. C'est une question ; ce n'est pas une critique mais c'est une interrogation.



**M. LE MAIRE.**- C'est une interrogation, peut-être, mais je tiens à vous dire qu'en mairie, je n'ai reçu aucun coup de fil et aucune demande d'explication.

**M. HAGEGE.**- Par des parents, vous voulez dire ?

**M. LE MAIRE.**- Par les parents.

**M. HAGEGE.**- Je vous montrerai les sms.

**M. LE MAIRE.**- Peut-être, mais vous devez avoir un réseau particulièrement...

**M. HAGEGE.**- Non, pas du tout. Heureusement, il n'y a pas trop de parents qui ont subi ça.

**M. LE MAIRE.**- C'est une affaire qui se traite au plan de la procédure.

**M. HAGEGE.**- Je suis d'accord.

**M. LE MAIRE.**- Bien.

**M. HAGEGE.**- Mais en attendant, nous, on est des élus.

**M. LE MAIRE.**- Vous n'avez pas à vous mêler de quelque chose qui ne vous concerne pas. Il y a une procédure en cours. Moi, j'attends le résultat de la procédure en cours. J'ai pris des mesures conservatoires et point à la ligne. Le reste du temps, j'attends que ce problème soit réglé de façon normale. Il y a une plainte qui a été déposée, on verra quelle décision le juge prendra. En attendant il y a eu des mesures conservatoires, elles ne sont pas arrivées aussi vite qu'on aurait dû le faire, mais je laisse la parole à M. DAVID.

**M. DAVID.**- Je ne peux que confirmer ce que vient de dire le Maire : il y a un principe en droit français qui est la présomption d'innocence. Il y a une enquête en cours, et dès l'instant qu'il y a une enquête en cours, je vous rappelle qu'on n'a pas le droit d'en parler. C'est peut-être la raison pour laquelle le Maire, et moi, accessoirement, on ne vous en a pas parlé. Bien sûr on était au courant qu'il se passait quelque chose, qu'il y avait des dépôts de plaintes, d'instructions, etc., mais on ne pouvait pas vous en parler. Et en l'état actuel des choses, on ne sait pas ce qu'il y a. On ne sait pas. Peut-être que ça va se terminer sur...

**M. HAGEGE.**- Comment, vous ne savez pas ce qu'il y a ?

**M. DAVID.**- Non, mais attendez, ce n'est pas parce que vous avez regardé un reportage qui était peut-être à charge...

**M. HAGEGE.**- Je ne me suis pas basé sur un reportage.

**M. DAVID.**- Non, mais moi, je dis la vérité.

**M. HAGEGE.**- Des enfants ont été violés.

**M. DAVID.**- Non, mais attendez, attendez, attendez. Alors là, faites attention à ce que vous dites, parce que ça, ça peut être de la diffamation. Faites très attention à vos propos. On est plus sereins que vous.

**M. LE MAIRE.**- S'il vous plaît, M. HAGEGE, il est préférable, pour vous comme pour tout le monde, d'arrêter d'aborder ce sujet-là. Il n'est pas public, ce sujet.

**M. HAGEGE.**- D'accord, mais ne dites pas que je me suis basé sur une émission : c'est insulter franchement mon jugement. Je vous dis simplement que j'ai parlé à des gens, point.

**M. LE MAIRE.**- Mais oui, « des gens ». Eh bien, donnez-nous les noms des gens. « Les gens », c'est vague, monsieur.

**M. HAGEGE.**- Non, pas en Conseil municipal. Je vous les donnerai en aparté.

**Mme MÜNZER.**- C'est du second degré quand il dit « donnez-nous les noms des gens », il ne les demande pas vraiment.

**M. HAGEGE.**- Ah, excuse-moi, je ne comprends pas le second degré.

**Mme MÜNZER.**- Evidemment qu'il ne demande les noms des gens, le Maire, c'est du second degré !

**M. DAVID.**- Je crois qu'il faut arrêter ce débat comme le propose le Maire parce que c'est quelque chose d'assez grave. N'employez pas des termes que vous ne contrôlez pas. Je me répète : on est dans le cadre d'une affaire judiciaire, il y a une instruction en cours depuis de nombreux mois. Nous ne sommes pas intervenus. Bien sûr on a été prévenus ; le maire a été prévenu, il m'en a informé. Il y a eu la neutralité au niveau de la Ville qui a été tout de suite décidée par le Maire et mise en place. Je vous ferais remarquer quand même qu'à chaque manifestation patriotique les Moineaux chantaient, etc, et que ça n'a pas été le cas la dernière fois. Mais nous ne sommes pas des juges ; nous attendons que la justice passe pour prendre des décisions, si décision il y a. Ce qui a été fait l'a été comme ça devait l'être, et je pense que le Maire a pris les bonnes décisions mais qu'il ne pouvait pas faire plus. Surtout, je sais que c'est à la mode, mais qu'on arrête une bonne fois pour toutes de commenter tout ce qui se passe, le secret de l'instruction, parce que ce n'est peut-être pas aussi évident que ce qui a été dit. Si vous, vous le savez, moi, je ne le sais pas. Je pense que les avocats des personnes en cause ou des victimes sont les seuls à connaître le dossier ; nous, on ne le connaît pas. Donc prudence, s'il vous plaît.

**M. HAGEGE.**- Pas qu'on tombe des nues, c'est tout ce que je demande.

**M. DAVID.**- C'est ça, le secret de l'instruction, monsieur.

**M. HAGEGE.**- Tout le monde était au courant sauf nous, mais c'est le secret de l'instruction ?

**Mme MÜNZER.**- On n'était pas au courant, mais qu'est-ce qu'on aurait pu dire, à part « j'ai entendu ceci, j'ai entendu cela » ?

**M. LE MAIRE.**- Ça va vous changer la vie, de le savoir ?

**M. HAGEGE.**- Oui, vraiment.

**M. LE MAIRE.**- Ah bon ? Eh bien, pas moi.

**M. HAGEGE.**- Vraiment. Je peux vous dire que vraiment.

**M. LE MAIRE.**- Pas moi, parce que je fais confiance à la justice et je fais confiance à celles et ceux qui ont pris cette affaire en main. J'attends leurs conclusions. Ça ne veut pas dire que je n'ai pas pris des mesures. Monsieur, je n'ai pas pris des mesures conservatoires ? Si, j'ai pris les mesures conservatoires : la subvention n'est pas votée, les locaux ne seront plus utilisés par cette association. Et j'attends tranquillement le résultat. Le résultat, ce n'est pas moi qui ai décidé ; ce sont les parents qui ont porté plainte. Laissons la justice passer et puis on décidera ensemble, mais en revanche, nous ne travaillons plus avec les Moineaux du Val-de-Marne et les Moineaux du Val-de-Marne ne recrutent plus de personnes. C'est tout. Alors arrêtons de souffler sur les braises. Maintenant qu'on s'est défoulés sur quelque chose qui ne nous concerne pas et pour lequel nous devons garder notre libre arbitre et surtout aussi une certaine distance pour ne pas prendre parti... Le film dont vous parlez, il était fait à charge, les articles qui sont sortis, ils étaient à charge. J'ai reçu un journaliste ; il venait pour que je lui dise des choses qu'il n'avait pas pu obtenir d'autres personnes. Et rappelez-vous aussi que cette affaire a commencé à l'occasion d'un autre mandat, pas le mien, bien avant moi, dans les années 90. Nous n'avons pas eu à nous positionner à l'époque. Ce n'est pas à nous qu'il faut s'adresser, il faut s'adresser à mes prédécesseurs.

On va voter ce rapport 27. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions allouées aux associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social.*

#### **23/28 Exercice 2023 – Autorisation donnée à M. le Maire en matière d'emprunt**

**M. GOYHÉNÈCHE.**- Cette autorisation est fixée à un montant plafond de 3,5 millions d'euros, comme inscrit dans le budget primitif qui vous a été présenté.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'autorisation donnée à Monsieur le Maire en matière d'emprunt.*

### **SERVICES TECHNIQUES**

#### **23/29 Dons d'arbres : approbation du règlement 2023 du don d'arbres aux Nogentais**

**M. PEREIRA.**- Pour ne pas trop nous attarder sur le sujet, simplement vous soumettre l'approbation du règlement de l'opération « don d'arbres aux Nogentais » qui a été lancée l'an dernier, qui a rencontré un franc succès. Nous repartons sur une opération similaire avec un objectif de don de 60 arbres à des particuliers ou à des copropriétaires disposant de jardins, pour un budget de 20 000 euros qui se répartira peu ou prou de moitié moitié pour l'acquisition des arbres et les plantations des arbres qui seront effectuées aux frais de la

municipalité. L'opération va être lancée, en tout cas les candidatures sont appelées à être adressées à la mairie entre le 2 mai et le 31 août prochains, pour des plantations prévues à l'automne comme il est d'usage.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement 2023 du don d'arbres aux Nogentais.*

### **DRH**

**23/30 Créations d'emplois saisonniers au service entretien afin d'assurer la continuité de service pendant les périodes de vacances scolaires pour l'année 2023**

**Mme BIGAGLI.**- Un sujet plutôt sympathique, puisqu'il s'agit de remplacer les départs en vacances des employés de la mairie. Nous vous proposons la création de 15 emplois saisonniers pour assurer la continuité du service au sein du services d'entretien pendant les vacances scolaires.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'emplois saisonniers au service entretien afin d'assurer la continuité de service pendant les périodes de vacances scolaires pour l'année 2023.*

### **PETITE ENFANCE**

**23/31 Rapport d'activité 2021 pour les établissements d'accueil du jeune enfant Le Jardin des lutins et Mandarine par la société Les Petits Chaperons rouges**

**M. DELANNET.**- C'est le rapport d'activité pour l'année 2021 de la société Les Petits Chaperons rouges pour la gestion du Jardin des lutins et de la crèche Mandarine.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport d'activité 2021 pour les établissements d'accueil du jeune enfant Le Jardins des Lutins et Mandarine.*

**23/31 Rapport d'activité 2021 pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Le Moulin de beauté par la société La Maison bleue**

**M. DELANNET.**- C'est le rapport d'activité pour l'année 2021 de la société La Maison bleue pour la gestion du Moulin de beauté.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport d'activité 2021 pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Le Moulin de Beauté.*

### **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

#### **23/33 Approbation de l'accueil de l'épreuve olympique sur route Contre la montre (Paris 2024)**

**M. MORVAN.**- La Commune de Nogent-sur-Marne a été identifiée par le comité d'organisation de Paris 2024, avec d'autres villes du département, pour accueillir le passage de l'épreuve olympique organisation épreuve sur route de « contre la montre » en cyclisme du 24 au 27 juillet. Le 24 juillet ce sera la familiarisation pour que les coureurs s'entraînent, et la compétition aura lieu le 27 juillet. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal de statuer sur la faisabilité de cette épreuve.

**M. LE MAIRE.**- M. MORVAN, il faut rappeler à nos collègues qu'ils vont avoir à subir des changements d'autorisation de circuler, parce que dans le « contre la montre » ils passent un par un, alors suivant le nombre de champions nous allons avoir deux à trois jours...

**M. MORVAN.**- C'est pour ça qu'on statue car la préfète demande qu'on prenne toutes les mesures ad hoc. Mais on va se réjouir d'avoir quand même une épreuve olympique à Nogent

**M. LE MAIRE.**- Moi, je crois.

**M. MORVAN.**- Regardons le verre à moitié plein, pas à moitié vide.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Nous sommes tout à fait d'accord avec toi. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'accueil de l'épreuve olympique sur route « Contre la montre » (Paris 2024).*

### **CONSERVATOIRE**

#### **23/34 Modification du règlement intérieur du conservatoire municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2022/2023**

**Mme MÜNZER.**- Il s'agit de la modification du règlement intérieur du conservatoire municipal pour la rentrée prochaine. Deux petits changements. A l'article 6 sur les enseignements, il est simplement proposé de créer un parcours personnalisé complémentaire au cursus danse, au choix parmi certaines spécialités. Et à l'article 10, un petit changement par rapport à l'accès aux locaux hérité de notre période covid qui produit quelque chose d'assez positif : pour les cours collectifs les élèves attendent dehors et c'est le professeur qui vient les chercher, et pour les cours individuels ils se rendent à leurs cours accompagnés, quand ils ne sont pas en âge d'aller tout seuls, par quelqu'un jusqu'à la salle de cours

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du règlement intérieur du Conservatoire municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2022/2023.*

## **DIVERS**

### **23/35 Prolongation de la convention de coordination passée entre la Commune de Nogent-sur-Marne (Police municipale) et les forces de sécurité de l'Etat**

**M. MORVAN.**- Il existe une convention de coordination entre la Commune de Nogent-sur-Marne et plus spécifiquement la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Cette convention a été signée pour la première fois en 2017 et renouvelée en 2020. Tous les trois ans, on doit la renouveler, et on en profite pour faire quelques amendements à cette convention. En particulier, pour cette année, des précisions sur l'adresse des points école Victor Hugo et Léonard de Vinci pour leur sécurité et pour la sécurité routière ; des mentions des actions de sensibilisation de prévention en matière de sécurité routière pour les élèves du cours élémentaire de deuxième année ; des actions de sensibilisation de prévention en matière de harcèlement en milieu scolaire pour les élèves du cours moyen deuxième année ; la prise en compte du nouveau parc Schuman rue Jean Monnet ; l'extension et le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la vidéoprotection et vidéoverbalisation. Et puis, sur décision de la préfecture, qui n'est pas encore statuée, le transport des urnes électorales par des policiers municipaux armés jusqu'à la préfecture. Je rappelle que le port d'arme pour une police municipale est limité au périmètre de l'agglomération, donc on souhaiterait pouvoir aller jusqu'à la préfecture avec les urnes. Il semblerait que quelqu'un à la préfecture pose des difficultés, ce qui est relativement incompréhensible. Il est demandé au Conseil municipal de statuer sur cette convention.

**M. LE MAIRE.**- Je me force vraiment, en voyant cette délibération, parce que jusqu'à présent la préfecture était bien contente de demander à la police municipale de Nogent de porter les résultats à Créteil. Je mets derrière ça quelque chose de plus important : c'est la protection de nos policiers municipaux lorsqu'ils font cette opération.

**M. MORVAN.**- Voilà.

**M. le MAIRE.**- Et je ne comprends pas pourquoi depuis l'arrivée d'une certaine fonctionnaire...

**M. MORVAN.**- C'est un fonctionnaire zélé, Monsieur le Maire, il ne faut pas chercher plus loin. Donc on va essayer de la convaincre. Mais est-ce que vous me permettez de donner des petites informations justement sur la police municipale, suite à ce qui remonte actuellement ?

**M. le MAIRE.**- Allez-y.

**M. MORVAN.**- Je veux juste rappeler que pour les rassemblements sur la voie publique et dans le hall d'immeuble (ce qui pose réellement problème actuellement), la compétence de la police municipale se limite à demander aux personnes de se disperser. La police municipale n'a aucun moyen réglementaire pour verbaliser. Il faut bien que vous compreniez : cette loi pour la sécurité globale a prévu qu'une infraction pourrait être relevée uniquement par la police nationale ou la gendarmerie, c'est-à-dire que ce n'est plus un délit, c'est une infraction qu'on doit verbaliser, mais même la police municipale ne le peut pas. S'il y a un dépôt de plainte, ça devient un délit, mais c'est une enquête, et la police municipale n'a pas de pouvoir d'enquête. Donc c'est le problème de la police nationale, et la police municipale vient en support, ce que les gens ont du mal à comprendre en disant « mais que fait la police municipale ? » Elle fait ce qu'elle doit faire, ni plus ni moins.

**Un intervenant.**- Hors micro (00'58'00).

**M. MORVAN.**- Non, ce n'est pas une question de convention, ça c'est la loi, cher ami. En matière de sécurité, quand on est armé il faut être extrêmement rigoureux.

**M. LE MAIRE.**- Je suis tout à fait en phase avec ce que vient de dire notre collègue M. MORVAN. Je suis même surpris de la forme, « reconduction de la convention de coordination », parce que dans la convention de coordination ils avaient le droit d'apporter les urnes quand ils étaient armés. Et là, ce n'est pas une reconduction ; c'est une nouvelle convention. Je vous dis franchement, je fais partie de ceux qui ne voteraient pas le report de cette convention. Je veux entamer avec la préfecture un débat de fond sur le sujet, parce qu'on ne peut pas continuer comme ça.

**M. MORVAN.**- C'est une réaction de fonctionnaire. A partir du moment où on est dans un bureau... Moi, j'ai toujours dit que c'était le terrain qui commandait. Il faut juste se mettre de temps en temps à la place des – je ne vais pas parler des forces de l'ordre, mais des policiers municipaux de Nogent. Quand je vais avec eux dans certaines situations, ils ne sont pas forcément très aguerris et je comprends qu'ils aient cette angoisse. Ils ne sont pas destinés à utiliser leurs armes, je pense, mais ça les rassure un peu, parce qu'on peut voir qu'un policier municipal peut se faire tuer à tout moment dans la rue pour x ou y raison. Et c'est bien dommage.

**M. le MAIRE.**- C'est vrai, mais moi je suis prêt à engager avec la préfecture une discussion là-dessus.

**M. MORVAN.**- Actuellement, vous savez très bien, Monsieur le Maire, qu'il manque à peu près, en France, 7000 policiers municipaux, parce que les gens ne veulent pas faire ce métier. Et de plus en plus, la police nationale demande, dans les conventions, à la police municipale de prendre de plus en plus de prérogatives, parce qu'ils ont simplement un problème d'effectif.

**M. le MAIRE.**- Mais sans arme.

**M. MORVAN.**- Voilà, donc c'est extrêmement compliqué. On demande qu'on améliore la sécurité à Nogent, je le comprends, c'est légitime et je sais ce qui se passe, mais il y a des moments où la police municipale n'a pas le droit et le Maire ne peut pas demander aux policiers municipaux de se mettre en situation illégale, surtout quand on est armé. De toute

manière, la verbalisation ne fonctionnera pas, donc c'est extrêmement compliqué. Mais de grâce, ne mettez pas de l'huile sur le feu. Quand les personnes ne comprennent pas, j'ai un numéro de téléphone avec David HEBERT, et s'il y a des incompréhensions ou des gens qui sont insatisfaits, on leur explique et on va les voir, qu'ils comprennent et qu'ils votent bien ensuite.

**M. le MAIRE.-** Peut-être qu'on peut faire la même chose avec la préfecture, pour qu'ils comprennent. J'ai laissé arriver jusqu'à vous ce rapport au même titre que le suivant, mais je considère qu'on ne peut pas, nous qui sommes une assemblée délibérante, accepter que nos policiers municipaux aillent à la préfecture à une heure très tardive avec des résultats, sans qu'ils soient dans la capacité de se défendre s'ils étaient attaqués. S'ils faisaient ça dans les faubourgs de Marseille, ça m'étonnerait qu'on les laisse traverser toute la partie des quartiers difficiles de Marseille sans arme pour se défendre eux-mêmes – parce que ce n'est même pas du maintien de l'ordre, c'est se défendre soi-même. Donc en ce qui me concerne, je retirerais ce rapport de la séance et je ne demanderais à personne de voter ce rapport.

**M. GENE.-** Ils vont à la préfecture en uniforme ?

**M. le MAIRE.-** Oui.

**M. GENE.-** Eh bien, ils pourraient se mettre en civil.

**M. le MAIRE.-** Non, ils n'ont qu'à refuser de le faire.

**M. GENE.-** Ils n'ont qu'à transporter les urnes en civil. Ça n'arrive pas tous les jours, d'aller à la préfecture porter des urnes ; ça arrive une fois par an.

**M. DAVID.-** Mais c'est dans le cadre de leurs fonctions.

**M. GENE.-** Et alors ? Un policier municipal ne peut pas se mettre en civil ?

**M. le MAIRE.-** Mais pourquoi ils se mettraient en civil ?

**M. GENE.-** Parce que, s'il y a des risques, ils vont à la préfecture en civil avec leur carte professionnelle dans la poche pour montrer qu'ils sont policiers municipaux et qu'ils apportent les urnes. Soyons pragmatiques, par moment.

**M. le MAIRE.-** Ils vont se déguiser ?

**M. GENE.-** Mais ce n'est pas se déguiser d'être en civil, Monsieur le Maire, quand même.

**M. DAVID.-** Mais c'est dans le cadre de leurs fonctions. Donc je suis désolé, ils sont en uniforme. Il faut arrêter de toujours essayer de trouver des solutions plus simples parce que... Non ! Ils sont en uniforme, point barre. C'est une police municipale, pas des bisounours !

**M. GENE.-** Mais pour transporter des urnes, il n'y a pas besoin d'être armé, quand même.

**M. le MAIRE.-** Ce que j'ai dit tout à l'heure, ce n'était pas ce que vous venez de dire. J'ai dit que ces armes peuvent être amenées à être utilisées par eux s'ils étaient attaqués. Il faut qu'ils puissent se défendre.



**M. GENE.-** Avant qu'il y ait des polices municipales, les urnes étaient transportées à la préfecture.

**M. le MAIRE.-** Oui, mais personnellement, j'ai la responsabilité, avec en délégation M. MORVAN, de la police municipale de Nogent. Moi, je refuse de mettre la police municipale de Nogent en difficulté potentielle si elle n'a pas de quoi se défendre s'il y avait un problème. Donc je retire ce rapport et j'en parle à la préfète demain.

**M. MORVAN.-** Cher monsieur, je comprends ce que vous dites. Vous êtes pragmatique. Je comprends. Maintenant, je vais parler au nom des policiers municipaux. Quand vous leur demandez de quitter l'uniforme, c'est une action subversive. Ils ne sont pas encore à la DGSE, vous voyez, donc ils sont fiers de leur uniforme qu'ils portent toute la journée. Parce que quelqu'un dans une préfecture a décidé de leur faire quitter leur arme qu'ils ont toute la journée, qu'est-ce que vous leur demandez ? De renier leur métier ? D'être parjure ? Vous ne pouvez pas demander ça à un flic ! C'est ce que vous faites. Peut-être que vous n'avez le même sens de l'honneur que nous, mais moi, je n'accepte pas ça. Et le Maire a tout à fait raison. Vous demandez aux policiers d'être parjures. Mais comment voulez-vous qu'ils fassent respecter après la loi dans la rue ? Soyez sérieux.

**M. GENE.-s.-** Un fonctionnaire peut ne pas être en uniforme.

**M. MORVAN.-** Oui, évidemment : un fonctionnaire, un militaire, il se met en Mickey. Je pense que là, on dépasse les limites. Allez.

**M. le MAIRE.-** Je retire ce rapport de la séance.

RETRAIT DE LA DELIBERATION

### **23/36 Mise en place d'un enregistrement de meublés de tourisme par téléservice**

**M. LE MAIRE.-** Il y a une taxe de séjour, qui est perçue au réel par toutes les natures d'hébergements. Vous savez ce qui se passe, je ne vais pas vous faire des dessins : il y a pas mal de nos concitoyens qui accueillent, pour des locations disons de confort, leurs locaux. Et comme les jeux olympiques et paralympiques peuvent potentiellement générer un développement de ce phénomène, il est dit : « il convient pour la Ville de Nogent de mettre en place un dispositif permettant de mesurer le phénomène, voire le réguler si nécessaire. Le Conseil municipal est sollicité afin d'instituer la mise en place d'un numéro d'enregistrement des meublés de tourisme par l'intermédiaire d'un téléservice permettant de dématérialiser la démarche. » Je trouve que c'est le minimum que l'on peut mettre en place pour un dispositif comme celui-là. En ce qui me concerne, je le voterais avec l'arrière-pensée que ce n'est pas suffisant, mais c'est comme ça, c'est ce qui nous est proposé à l'occasion des jeux olympiques. S'il n'y a pas de commentaire, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? On est tous d'accord pour ouvrir ce téléservice et cette dématérialisation de l'enregistrement de la démarche.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place d'un enregistrement de meublés de tourisme par téléservice.*

### **23/37 Désignation du référent déontologue de l'élu local**

**M. le MAIRE.-** Je retire ce rapport de la séance. Le territoire devrait logiquement se saisir de cette situation, parce qu'il faut que nous soyons un certain nombre à donner notre avis sur qui est déontologue de l'élu local. Ce sera une autre histoire. Dans ce cas, autant faire remonter cela au niveau du territoire et on verra après.

### RETRAIT DE LA DELIBERATION

### **23/38 – Création d'une vacation d'infirmière intervenant auprès du Multi Accueil municipal**

**Mme DELANNET.-** C'est la création d'une vacation d'infirmière pour pallier notre difficulté à embaucher une infirmière. C'est comme au CCAS : il y a des postes qui sont compliqués à pourvoir. On vous propose, en attente du recrutement, pour assurer la garde médicale et répondre en cas d'urgence, de créer une vacation d'infirmière.

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il n'y en a pas.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'une vacation d'infirmière intervenant auprès du Multi accueil municipal.*

### **23/39 – Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la Ville au Pavillon Baltard**

**M. RASQUIN.-** La Ville de Nogent-sur-Marne organise de nouveau un repas en direction des seniors nogentais âgés de 65 ans et plus ayant leur domicile fiscal à Nogent-sur-Marne. Pour 2023, ce repas est organisé au Pavillon Baltard le mardi 6 juin 2023 pour 450 à 700 personnes. Pour éviter un nombre trop important de désistements, une participation est demandée. Le montant de la participation n'ayant pas été revalorisé depuis 2017 (15 euros), au vu des différentes augmentations (matières premières, coût de l'énergie, etc.) nous souhaitons passer la participation à 18 euros par personne pour le repas qui aura lieu le mardi 6 juin 2023. Comme pour le dernier repas en 2020, il est proposé que le repas sera gratuit pour les personnes nogentaises ayant 100 ans ou plus l'année du repas, ainsi que pour un accompagnateur de leur choix. Je vous rappelle que nous avons systématiquement tous les ans dix centenaires nouveaux à Nogent ; ça veut dire qu'on se porte très bien à Nogent. Nous avons supprimé depuis janvier 2020 cet événement en raison de la crise sanitaire qui a entraîné un confinement dramatique chez nos seniors sur le plan physique et psychologique, et nous avons

remplacé cette prestation par la distribution de coffrets repas, qui a obtenu un grand succès auprès de plus de 1300 seniors. Mais rien ne remplace le lien social direct, qui sera rétabli le 6 juin prochain et qui permet à tous nos seniors de se rencontrer et notamment ceux qui composent les conseils d'administration de nos associations. Ceci permet de faciliter les échanges indispensables entre les associations et le CCAS, et favorise leur complémentarité. Les membres du Conseil municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons changer de méthode. Qui est pour ?

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la Ville au Pavillon Baltard.*

### **23/40 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**M. LE MAIRE.-** C'est ce que nous votons à chaque fois.

**M. LE MAIRE.-** Chers collègues, je vous remercie de votre présence et vous dis à bientôt.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H39

**Jacques J.P. MARTIN**

**Maire de Nogent-sur-Marne**

**1<sup>er</sup> Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois**

**Le Secrétaire de séance**

**Madame Véronique DELANNET**